MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°03 XV 2016

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 2 MAI 2016

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jean-François LOZIN, Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Bertrand VASNIER et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE donne pouvoir à Gérard GAYET, Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Claude DARGENT donne pouvoir à Isabelle ROY, Elisabeth de FRESQUET donne pouvoir à Maud GATEL, Agnès EVREN donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Louisa FERHAT donne pouvoir à Hubert MARTINEZ, Anne HIDALGO donne pouvoir à José BAGHDAD, Shervin JANANI donne pouvoir à Alphée ROCHE-NOEL, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Laurent RACAPE, Jérôme LORIAU donne pouvoir à Franck LEFEVRE, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Philippe GOUJON, Jean-Yves PINET donne pouvoir à Jean-

Philippe PIERRE, Anne-Claire TYSSANDIER donne pourvoir à Marc ESCLAPEZ, Dominique VERSINI donne pouvoir à Bertrand VASNIER.

Sont absents : Françoise DOROCQ, Laurence PATRICE et Florian SITBON.

1. *Hommage rendu à Jean CHERIOUX, ancien Conseiller de Paris et ancien Sénateur*

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, maintenant que le quorum est atteint, nous allons pouvoir commencer notre séance.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Jean CHERIOUX, dont la vie tout entière fut placée au service des autres par son engagement politique exemplaire consacré entièrement au XVe arrondissement et par son soutien indéfectible et personnel aux causes les plus élevées : l'aide aux malades du SIDA, l'accompagnement des personnes handicapées, l'assistance aux personnes hospitalisées à qui il rendait personnellement visite jusqu'à ses derniers jours, leur apportant du réconfort et brisant leur solitude. Jean s'est en effet éteint mercredi dernier chez lui à l'âge de quatre-vingt-huit ans, sans souffrance et dans la paix.

Issu d'une famille illustre dont l'histoire est intimement mêlée à celle de notre arrondissement, Jean CHERIOUX prit en quelque sorte le relais de son grand-père Adolphe qui l'a élevé à la mort prématurée de son père en pleine crise de 1929. Adolphe, qui fut le grand bâtisseur du XVe du siècle dernier, au sens figuré puisqu'il présida le Conseil de Paris peu après le rattachement de Grenelle et de Vaugirard à la capitale, comme au sens propre puisqu'il construisit aussi le quartier Saint-Lambert où se trouve notre mairie, dont il édifia et inaugura la salle des fêtes avec le maréchal Lyautey. Aussi pieux que son grand-père était anticlérical, ce qui l'amusait beaucoup, mais partageant une même fibre sociale et le même attachement viscéral au XVe, Jean, dans la continuité de son grand-père, œuvra à l'édification de la nouvelle démocratie locale parisienne, mission dont l'avait investi Jacques CHIRAC, en tant qu'adjoint à la vie locale lors de la première élection du Maire de Paris au suffrage universel en 1977.

Qui en effet mieux que Jean CHERIOUX, intransigeant défenseur des libertés municipales, élu de Paris depuis 1965 et ancien Président du Conseil de Paris entre 1971 et 1972, aurait pu accompagner cette grande mutation démocratique de la capitale ? Il supervisa la mise en place des commissions d'arrondissement et des officiers municipaux d'arrondissement (Françoise MALASSIS en était), les ancêtres des conseils d'arrondissement et des maires adjoints d'arrondissement. Il qualifiait lui-même cette période comme un vrai moment historique. Nous sommes tous, mes chers collègues, les héritiers de cette *« révolution parisienne institutionnelle »*, comme il l'appelait, qu'il orchestra minutieusement et avec succès, avec l'aide il est vrai de notre collègue Gérard GAYET, son directeur de

cabinet de l'époque. Bâtisseur institutionnel, Jean CHERIOUX fut aussi un bâtisseur social, en faisant de son rêve social une réalité parisienne : allocation spécifique pour les personnes âgées démunies, amélioration de leur hébergement, ouverture des prêts du crédit municipal aux plus défavorisés, reconstruction de quatre EHPAD, dont Anselme-Payen dans le XVe, insertion des personnes en situation d'exclusion ou de précarité au sein du CHRS Aurore, accompagnement des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la fondation Darty. La Protection Sociale de Vaugirard, qu'il présidait, compte aujourd'hui sept foyers pour personnes en situation de handicap, un établissement de service d'aide par le travail et un institut médico-éducatif. Elle fut sa réponse concrète à la détresse d'un administré qui lui avait exposé les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées, œuvre à laquelle il contribua toute sa vie. Jean était avant tout un homme de réalisations concrètes, pas un théoricien de salon.

Cette politique sociale d'avant-garde qu'il accomplit comme maire-adjoint de Paris en charge des affaires sanitaires et sociales, fonction qui lui fut confiée par Jacques CHIRAC lors de sa deuxième mandature, était tellement audacieuse, novatrice et généreuse qu'elle représentera pour Paris une exceptionnelle vitrine sociale citée en modèle dans toute la France.

Il la prolongea au plan national au Sénat où, pendant vingt-sept ans, son expertise reconnue par tous le conduisit à la vice-présidence de la commission des affaires sociales puis, dès son second mandat, à la vice-présidence de la Haute Assemblée. Parlementaire assidu, actif et enthousiaste, faisant résonner fortement ses convictions de gaulliste social dans de nombreux rapports sur son champ de compétences (santé, handicap, travail), il fut le promoteur inlassable de la participation de l'alliance du capital travail et aussi d'une politique familiale forte, car il plaçait la personne humaine au centre de ses préoccupations, ce qui l'amena à intervenir pour la protéger lors de l'examen des lois de bioéthique. Dans l'hommage que lui rendit lors de la séance publique du 26 avril le Sénat, son président Gérard LARCHER a pu ainsi parler d'un *« homme de haute spiritualité »*. Je fus très honoré de lui succéder au Sénat en 2004 comme représentant du XVe puisqu'il avait voulu, disait-il, *« laisser la place aux jeunes »*. Ce fut une lourde responsabilité que d'essayer de mettre mes pas dans les siens.

Sa vie publique comme sa vie personnelle ont constitué un exemple édifiant dont nous pouvons tous nous inspirer, nous qui servons le XVe.

Tout au long d'une vie politique marquée par le respect des hommes et la loyauté à ses idéaux, il fut toujours fidèle aux valeurs gaullistes qu'il avait chevillées au

corps, forçant le respect même de ses adversaires politiques et suscitant des amitiés sincères et indéfectibles, comme celle qui le lia à Edouard BALLADUR, dont il resta très proche jusqu'à la fin. Jean disait d'ailleurs à propos de leur relation : *« Un ami véritable est une douce chose et ô combien précieuse dans le monde politique qui est celui des apparences et des faux-semblants »*. Nous fûmes aussi ses amis, Jean-François LAMOUR et moi-même, qu'il accueillit tous deux avec chaleur mais exigence dans le XVe. Il avait aussi débuté sa carrière politique dans le XVe au sein de la « bande des quatre », quatre compagnons gaullistes : Nicole De HAUTECLOCQUE, ancienne résistante ; Bernard ROCHER, dont l'épouse vient malheureusement de nous quitter ; et Jaques MARETTE, ancien ministre de Georges POMPIDOU qui l'avait introduit en politique. Mais plus fort encore que l'amitié, c'est l'amour qui marqua profondément son existence. L'amour des autres, bien sûr, qui le poussait à prêter plus d'attention aux difficultés de son prochain qu'aux siennes, mais je veux parler surtout de l'amour qu'il vouait à son épouse adorée Marie-José, emportée brutalement par le SIDA à la suite d'une transfusion sanguine. De la perte irremplaçable, dont nous savons qu'elle a attristé chaque instant de sa vie passé sans elle, Jean tira la force de créer la fondation Marie-José CHERIOUX qui vient en aide aux personnes atteintes du SIDA. Loin de craindre sa propre disparition, il se réjouissait au contraire de pouvoir, telles des retrouvailles et non des funérailles, enfin rejoindre l'amour de sa vie, à qui il n'avait jamais cessé d'écrire lettres et poèmes et dont il nous parlait encore avec une infinie tendresse. Il louait aussi sa patience vis-à-vis de lui, *« l'autre visage de l'amour »* s'émerveillait-il. Son engagement sincère au côté des plus fragiles, autant par vocation politique que par foi chrétienne, lui valut d'être qualifié par Monseigneur GOLLNISH dans l'homélie qu'il prononça lors de ses obsèques à Saint-Christophe-de-Javel, la paroisse qu'il fréquentait quotidiennement, de *« figure de l'humanisme chrétien »*. Ceux qui le connaissaient savent bien à quel point l'amour et la foi inspiraient sa vie au quotidien. Chrétien engagé, fondateur du groupe d'amitié sénatoriale France-Saint-Siège au Sénat, il fut fait par l'Eglise Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire et Chevalier de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Jean CHERIOUX, homme de conviction et de grande générosité, défendait toujours avec vigueur et persuasion les causes qui lui étaient chères. Ses indignations et ses colères, parfois feintes mais pas toujours, qu'il appelait lui-même ses « saintes colères » étaient aussi attachantes que légendaires. Elles nous manqueront, il nous manquera comme il manquera au XVe et à Paris. Notre arrondissement perd un homme de cœur et de convictions. Sa présence était évidente à quelques rues d'ici, ou bien en mairie où il assistait encore à certaines manifestations, ou bien dans les bus qu'il empruntait chaque jour et d'où il me

téléphonait régulièrement, à chaque fois qu'un problème de voirie, de propreté ou de sécurité lui apparaissait dans nos rues. Son absence laisse un vide immense dans nos esprits et dans nos cœurs, un vide qu'aucun hommage ne parviendra à combler.

Afin que son nom continue d'être associé à notre mairie, je proposerai que, selon ses dernières volontés d'ailleurs, le square Cherioux puisse porter son nom en plus de celui de son grand-père auquel il était tant attaché et dont il a voulu continuer le grand œuvre : square Adolphe et Jean Cherioux. Il était pour moi un modèle et je dirais même, et vous me comprendrez j'en suis sûr, le modèle d'un maire qu'il n'a pourtant jamais été. A ses trois enfants, Joëlle notre ancienne collègue à qui il a insufflé la passion de la chose publique, Brigitte et Philippe dont je salue la présence parmi nous, à ses anciens collègues venus aussi ce soir, à sa famille et ses proches, et à tous ceux qui dans cette assemblée ont eu la chance de le connaître et donc de l'apprécier, je voudrais dire tout mon soutien et leur adresser, au nom de notre Conseil et en mon nom propre, toutes nos condoléances sincères, émues et attristées.

A présent, mes chers collègues, je vous invite à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de cette grande figure du XVe que fut Jean CHERIOUX.

Le conseil d'arrondissement observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Les représentants des groupes ayant souhaité s'exprimer, je vais passer dans un premier temps la parole à Gérard GAYET au nom du groupe Les Républicains.

Monsieur Gérard GAYET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Daniel-Georges COURTOIS, Président du groupe Les Républicains, de m'avoir cédé son temps de parole pour rendre hommage à Jean CHERIOUX avec qui j'ai travaillé pendant sept ans et que j'ai beaucoup admiré pour l'action publique qu'il mena.

Je veux en premier lieu rendre hommage à la générosité dont il fit montre pendant toutes ses années d'action publique. En second lieu, je veux témoigner pour inscrire son action dans la mémoire vive de notre arrondissement, afin que la population et les plus jeunes puissent réfléchir avec nous sur ce que fut une action publique réussie. Je pense que la réussite de l'action publique de Jean CHERIOUX s'explique par deux raisons. D'une part, sa vie durant, il fut fidèle aux valeurs de son éducation et notamment celle du respect de la liberté de chacun. D'autre part, il exerça sa compétence, reconnue par tous, dans l'action

publique, dans un continuum impressionnant. Sa vie durant, il fut fidèle aux valeurs de son éducation et notamment celle du respect de la liberté de chacun. Comme l'a dit notre Maire, son grand-père lui enseigna l'importance d'agir pour aider les plus démunis et sa grand-tante lui inculqua les valeurs humanistes du catholicisme. Mais ces préceptes, Jean CHERIOUX ne se contenta pas de les entendre. Il en fit son chemin de vie au quotidien. Pour Jean CHERIOUX, l'action publique avait un but : permettre aux citoyens de rester libres dans les situations les plus difficiles de leur existence. Pour illustrer mon propos, je voudrais revenir sur deux prestations sociales qui lui doivent beaucoup et qui sont empreintes de cet esprit. Il visitait quotidiennement les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées. Il avait constaté en observant les vieux couples que lorsque l'un quittait le foyer pour être hébergé, le second déclinait rapidement. Il travailla alors avec ardeur, dans les années 1970-1980, pour créer et faire progresser l'implantation des associations de soins à domicile et de portage de repas. Dans la même période, nous nous heurtions déjà au lancinant problème du nombre insuffisant de places en crèches collectives municipales. Il obtint, grâce à l'appui de Jacques CHIRAC, contre l'avis de la Direction des Finances, des crédits pour doter les associations privées qui acceptaient de construire et de gérer les crèches. Le deuxième élément essentiel de cette réussite, à mon sens, était sa compétence. Compétence reconnue par tous dans l'action publique dans un continuum impressionnant. Il entre dans la vie publique appelé par Jacques MARETTE en 1965 et sera élu sans interruption jusqu'en 2004, date à laquelle, comme l'a dit le Maire, il décide lui-même d'arrêter sa carrière pour laisser la place aux jeunes. De 1965 à 1977, sous l'ancien statut de Paris, il se spécialise déjà au Conseil de Paris dans l'action sociale. Il convainc son ami Christian De La MALENE de débloquer de très importants moyens financiers pour construire avec Monsieur HERBULOT, directeur général du bureau d'aide sociale de l'époque, une politique audacieuse de prestations sociales à travers cet établissement public. En 1977, eu égard à son goût pour la politique de proximité, Jacques CHIRAC, Maire de Paris, le nomme Adjoint en charge de la vie locale. Il a la charge de mettre en place une institution originale, celle des officiers municipaux. En 1983, Jacques CHIRAC le nomme Adjoint au Maire en charge des affaires sociales et sanitaires. Il met au point avec Philippe LAFOUGE nombre de prestations sociales d'avant-garde, dont beaucoup auront un bel avenir. Pour mémoire : la carte Paris-Famille et la carte Emeraude. Lors du transfert de la compétence de l'Etat à notre collectivité parisienne, il lui échoit à l'époque l'importante responsabilité de la création de l'actuelle DASES. L'audace qu'il apporte dans la réforme du secteur social et sanitaire de notre ville s'explique par son action au Sénat. Elu en 1977 à la Haute Assemblée, il acquiert au sein de la commission des affaires sociales, qu'il vice-préside, une connaissance irremplaçable des expérimentations sociales des autres collectivités locales en

France. Il insistait beaucoup sur l'importance de cette synergie entre ses mandats de parlementaire et d'élu local. Jean CHERIOUX me laisse l'image d'un homme intègre, qui a utilisé ses mandats nationaux et locaux pour faire le bien public. Cher Jean, dans cette salle de notre Conseil d'arrondissement où vous avez passé tant de vos soirées, les élus reconnaissants vous rendent un dernier hommage et vous remercient pour l'œuvre que vous avez accomplie pendant une aussi longue période pour de si nombreux habitants du XVe.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur GAYET. La parole est à Monsieur BAGHDAD au nom du groupe La Gauche et apparentés.

Monsieur BAGHDAD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir nous nous associons bien volontiers à l'hommage qui vient d'être rendu à Monsieur Jean CHERIOUX. C'est au nom de la Maire de Paris mais aussi en tant que Président du groupe des élus de gauche et apparentés que je m'exprime à travers cet hommage. Monsieur CHERIOUX aura marqué la vie politique parisienne et du XVe arrondissement en particulier sur la deuxième moitié du XXe siècle. Il a été rappelé l'ensemble des actions, des mandats qu'il a pu avoir. Son premier mandat en 1965 en tant que Conseiller municipal de Paris, et encore trente ans plus tard, de nouveau élu au Conseil de Paris qu'il présida d'ailleurs de 1971 à 1972. Il fut aussi sénateur, Adjoint au Maire de Paris. La constance que nous pouvons retenir dans son engagement, c'est un engagement fort au service des Parisiennes et des Parisiens et une fidélité particulière pour le XVe arrondissement. Jean CHERIOUX avait le sens de l'intérêt général, celui qui rend l'engagement politique noble. Il avait une réelle volonté d'améliorer la vie de nos concitoyens. Les questions locales et sociales en particulier étaient au cœur de ses préoccupations. Il fut par exemple (ça a été encore rappelé) vice-président de la commission des affaires sociales du Sénat, Adjoint au Maire chargé des affaires sanitaires et sociales, vice-président du Conseil général chargé des relations avec les organismes représentatifs des collectivités locales. De nombreuses actions, de multiples actions ont émaillé son parcours. Mais si nous ne devions peut-être en retenir qu'une seule parmi tant d'autres, nous pourrions choisir par exemple celle de la création de la Protection Sociale de Vaugirard en 1969 pour répondre aux besoins exprimés par de nombreux parents de personnes handicapées mentales du XVe arrondissement pour doter l'arrondissement des établissements nécessaires. Des structures ont ainsi été créées en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux et ont permis très vite d'apporter un soutien fort et un accueil de qualité à toutes ces familles. L'association qui porte aujourd'hui ces structures a un rayonnement qui va bien au-delà du XVe arrondissement, bien au-delà de la Ville de Paris, dans toute la région Ile-de-France. Elle gère aujourd'hui dix établissements : des établissements de service d'aide pour le travail, un institut médico-éducatif, un

centre d'accueil de jour, six foyers d'hébergement et un foyer de vie. Nous voyons bien que l'action de Monsieur Jean CHERIOUX est émanée de concret avec un engagement fort envers les autres. Pour conclure, je voudrais, au nom de l'ensemble des élus du groupe que je représente, saluer sa mémoire mais aussi sa famille qui a su poursuivre cet engagement pour Paris et le XVe arrondissement. Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, toutes nos condoléances. Pour conclure véritablement, nous voulons souligner que notre groupe et en particulier la Maire de Paris soutiendront tout hommage qui pourra être rendu et que nous allons dans le sens d'associer son prénom au square qui porte le nom de son grand-père.

Monsieur le Maire : Merci pour votre accord sur cette proposition au nom de la Maire de Paris. Je passe maintenant la parole à Madame Anne TACHENE au nom du groupe UDI-Modem.

Madame Anne TACHENE : Mes chers collègues, avec ceux qui ont connu Jean CHERIOUX, nous garderons l'image d'un homme de conviction et d'engagement au service des autres, et c'est avec tristesse que nous avons appris sa disparition. Grande figure du XVe, Président du Conseil de Paris, j'ai connu Jean CHERIOUX lorsqu'il était sénateur de Paris de 1977 à 2004. Membre très engagé de la commission des affaires sociales, à laquelle il appartint sans discontinuer durant ses vingt-sept années de mandat, il mettait son enthousiasme et ses convictions dans de nombreux sujets, en particulier dans le domaine de la santé, du handicap et du travail. Il assumait pleinement son rôle de législateur pour lequel il avait beaucoup de respect. Homme de conviction et d'engagement, homme de grande spiritualité (comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire), il fut déterminé dans son action auprès des plus fragiles, notamment dans notre arrondissement en créant, comme Monsieur BAGHDAD vient de le rappeler, l'association Protection Sociale de Vaugirard, qui a permis entre autres l'ouverture de centres d'aides au travail pour jeunes handicapés, d'un institut médico-éducatif pour jeunes enfants et adolescents, ou de foyers d'hébergement pour des personnes vieillissantes handicapées. Avec la création en 1993 de la fondation Marie-José Chérioux, du nom de son épouse, il a permis à des malades atteints du SIDA de recevoir un soutien moral et financier approprié. Homme d'engagement, il l'était aussi auprès de sa nombreuse famille à laquelle il était si attaché. Ce soir, avec une pensée particulière pour Joëlle, notre groupe adresse à ses enfants, à ses petits-enfants et à l'ensemble de sa famille nos sincères condoléances.

Monsieur le Maire : Merci Madame TACHENE. Je voudrais aussi vous informer que Madame la Maire de Paris vient de me transmettre ses excuses pour son

absence ce soir et son accord, comme le disait Monsieur BAGHDAD, pour que le square contigu à notre mairie porte le nom d'Adolphe et Jean CHERIOUX.

Je vous propose cinq minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Je vais tout d'abord excuser les élus qui n'ont pu être présents : Claude DARGENT qui donne pouvoir à Isabelle ROY ; Anne HIDALGO a donné pouvoir à José BAGHDAD ; Dominique VERSINI à Bertrand VASNIER ; Pierre CHARON à Daniel-Georges COURTOIS ; Ariane LAVERDENT à Laurent RACAPE ; Audrey LEVAVASSEUR à Anne-Charlotte BUFFETEAU ; Jean-Marc BOULENGER De HAUTECLOCQUE à Gérard GAYET ; Jean-Yves PINET à Jean-Philippe PIERRE ; Elisabeth De FRESQUET à Maud GATEL ; Louisa FERHAT à Hubert MARTINEZ ; Jérôme LORIAU à Franck LEFEVRE ; Anne-Claire TYSSANDIER à Marc ESCLAPEZ ; Agnès EVREN à Françoise MALASSIS ; Fabrice ORLANDI à moi-même ; et Shervin JANANI à Alphée ROCHE-NOEL.

2. Désignation des secrétaires de séances.

Les deux secrétaires de séance seront Youma NIARE et Bertrand VASNIER, je vous remercie.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 14 mars 2016.

Monsieur le Maire : Je vous soumets l'adoption du procès-verbal de notre Conseil du 14 mars dernier. Il n'y a pas d'opposition ? Pas de modification ? Il est adopté. Nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. 152016040 - Adoption du compte administratif 2015 de l'état spécial du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, la loi m'oblige à quitter la séance pour l'examen de ce compte administratif. Je vous propose l'élection comme Président de séance de Daniel-Georges COURTOIS, conseiller délégué aux finances. Qui est pour l'élection de Daniel-Georges COURTOIS pour présenter le compte administratif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne, merci.

Daniel-Georges COURTOIS prend la présidence de la séance et Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Daniel-Georges COURTOIS : Mes chers collègues, il me revient donc de vous présenter le compte administratif de l'état spécial au titre de

l'année 2015. Je vais essayer d'être rapide, mais je vous rappellerai très brièvement quel est notre calendrier budgétaire. Nous votons actuellement le compte administratif de l'état spécial. En juin, nous aborderons la question des crédits supplémentaires et, en novembre, nous voterons le budget primitif. L'état spécial du XVe arrondissement comprend trois dotations. Vous avez le document sur vos tables normalement, en tous cas vous l'avez eu sur ODS. En page 12, vous avez globalement la ventilation des crédits entre la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement. En page 7, vous avez le récapitulatif de la dotation d'animation locale. Vous avez en page 9 la dotation d'investissement. Je vais apporter quelques commentaires par rapport à ces chiffres, mais qui ne sont pas une surprise par rapport aux années précédentes. J'aborderai très rapidement les crédits mandatés puisque vous savez qu'en gros, l'objet du compte administratif est de regarder si les sommes qui ont été mises à notre disposition par la mairie centrale et réparties par le Maire d'arrondissement sont bien utilisées. C'est en réalité l'objectif principal du compte administratif. Le taux de mandatement que nous avons pu constater et qui s'améliore finalement d'année en année est relativement stable puisque, toutes dotations confondues, nous aboutissons à un taux de mandatement de l'ordre de 93,27 %, ce qui signifie que les crédits qui sont mis à notre disposition sont très correctement utilisés. Je voudrais juste faire une mention un peu particulière sur la dotation d'investissement puisque vous savez que traditionnellement, la dotation d'investissement est celle sur laquelle nous avons le plus de mal à engager les crédits. Il faut bien noter que cette dotation d'investissement ne représente en réalité qu'une part très réduite des investissements qui sont mis à la disposition du XVe arrondissement. L'essentiel des investissements qui peuvent concerner le XVe arrondissement sont sur les investissements localisés et plus particulièrement pour ce qui concerne les crédits éventuellement décidés par le maire d'arrondissement, les investissements d'intérêt local. A ce sujet, je voudrais juste vous indiquer que, comme vous le savez, les crédits des budgets participatifs sont finalement abondés sur la base des crédits que nous consacrons au titre des investissements localisés. A la séance de mai, nous vous remettrons sur table un état détaillé, ainsi que ça nous a été demandé par la mairie centrale, des crédits des budgets participatifs au titre du XVe arrondissement. Quelques mots rapidement sur la dotation globale, la DGL qui est la dotation de gestion locale. Nous avons réussi cette année à rattraper l'ensemble des crédits concernant les fluides. Vous savez que c'est un point que nous avons évoqué, y compris l'année dernière. L'exercice 2016 débute sans reliquat 2015, ce qui est un point particulièrement positif. Sur la dotation d'animation locale, nous avons eu également un taux de mandatement très correct et, en réalité, on peut juste noter que nous avons été encore obligés de tirer pas mal sur la ligne travaux

urgents, vous savez que c'est cette ligne qui est traditionnellement la plus sollicitée. C'est encore vrai cette année, ce qui a amené à réduire un tout petit peu les dépenses d'animation *stricto sensu*, mais tout ça va se régler très correctement.

Une ou deux précisions sur les lignes sensibles sur lesquelles on avait tendance à nous interroger. Nous avons aussi bien sur les crédits réception que sur les crédits fêtes et cérémonies, y compris sur les crédits affranchissement, continué à réduire ces dépenses, ainsi que nous l'avions fait l'année dernière. Un point pour vous indiquer que, s'agissant des crédits des conseils de quartier, de la même façon, nous vous distribuerons au conseil d'arrondissement du mois de mai un récapitulatif de l'utilisation et du taux de mandatement un peu plus précis de ces crédits.

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Monsieur José BAGHDAD : Quelques mots pour saluer, comme vous l'avez fait, le taux d'exécution du XVe arrondissement qui est à plus de 93 % de manière globale. Nous saluons l'effort qui est fait par chacun pour atteindre ce niveau-là. Vous l'avez souligné, c'est une demande que nous voulions vous faire si vous ne l'aviez pas fait, de pouvoir avoir un état détaillé des mandats à venir ou en tous cas exécutés sur les budgets participatifs et les conseils de quartier. Nous aurons donc l'occasion d'en parler lors du prochain conseil d'arrondissement fin mai. Vous avez souligné les efforts qui ont été faits sur les fluides, nous avons eu de nombreuses discussions dessus, ça va donc dans le bon sens. Je pense que le dernier point, que vous avez souligné, sur lequel nous avons encore un effort collectif à faire, c'est sur la partie animation locale où le taux d'exécution ne progresse pas et est même en léger recul par rapport à l'année dernière et encore plus par rapport à il y a deux ans. Si je comprends bien votre explication, c'est dû au fait que vous ayez préféré garder une partie de ces crédits pour les travaux urgents.

Monsieur Daniel-Georges COURTOIS : Absolument.

Monsieur José BAGHDAD : Nous savons saluer les efforts quand ils sont là. Nous tenions quand même à souligner l'engagement de la collectivité, de la Mairie et de son Maire pour atteindre un taux d'exécution qui nous semble tout à fait normal et signe d'une bonne gestion.

Monsieur Daniel-Georges COURTOIS : Merci Monsieur BAGHDAD. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vais donc mettre au vote le compte administratif de l'état spécial 2015. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le

compte administratif de l'état spécial est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Monsieur le Maire : Merci à Daniel-Georges COURTOIS pour son excellente prestation et pour ce vote, mes chers collègues. Nous allons donc reprendre le cours normal de notre conseil.

5. 152016039 – Délibération désignation par le conseil d'arrondissement de représentants au sein d'instances du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Il s'agit de remplacer Madame BESSIS, Conseillère d'arrondissement démissionnaire, par Monsieur Bertrand VASNIER dans toutes les instances où elle siégeait.

6. 2016 DU 113 – Contentieux faisant suite à la préemption de l'immeuble 104 rue Balard (15e) – Protocole transactionnel entre les parties

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur RIGAUD.

Monsieur Olivier RIGAUD : La vision de la majorité municipale du XVe est totalement différente de la politique du logement de la Ville de Paris. En effet, nous pensons que la politique du logement doit être une chaîne dans laquelle chacun doit pouvoir évoluer et progresser. Le logement social peut être une étape dans la vie, mais celle-ci doit permettre ensuite d'accéder au logement intermédiaire et *in fine* à la propriété. Au niveau de l'exécutif parisien, c'est la politique du chiffre, peu importent les moyens mis en œuvre et les conséquences financières pour les propriétaires se logeant dans des immeubles ou des appartements frappés de préemption ou subissant une préemption de la Ville lors de la mise en vente de leur bien. Or, ce n'est pas en achetant des logements privés, notamment dans le diffus, qu'on va résoudre la crise du logement. Les chiffres en font la démonstration. Lorsqu'en 2001, la mairie centrale a commencé les politiques de préemption, il y avait 90 000 demandeurs de logement à Paris, aujourd'hui, quinze ans après, il y en a 180 000, c'est-à-dire deux fois plus. De toute évidence, si cette politique du logement social fonctionnait, on devrait noter des résultats probants sur le terrain. Que nenni ! En fait la politique de la Mairie de Paris en matière de logement social n'a fait qu'aggraver la situation parce qu'on n'a pas construit suffisamment de logements sociaux neufs ces quinze dernieres années. Pour faire du neuf, il faut intervenir sur des parcelles où il reste des possibilités pour agir, c'est-à-dire parfois, lorsque c'est possible, dans le cadre d'un réaménagement des portes de Paris, mais à condition que la densité en logement social sur ces secteurs permette de préserver les équilibres

sociaux. Mais surtout, il faut mettre en œuvre une politique de logement social en-dehors de Paris intramuros, une politique métropolitaine à vocation régionale, et non plus des décisions dogmatiques de préemption conduites par l'exécutif parisien, celles dans le diffus notamment. Fort heureusement, l'exécutif parisien semble parfois mal conseillé et commet des erreurs, y compris en s'appuyant sur les textes ou des dossiers mal ficelés. Cette proposition de délibération, la DU 113, me donne la possibilité de faire un point à ce sujet : une trouée dans le ciel parisien concernant les propriétaires dont les immeubles ont été frappés par le droit de préemption urbain renforcé. Voici peu, en décembre dernier, une délibération a été votée frappant du DPUR deux cent cinquante-sept copropriétés dans Paris, dont neuf sur notre arrondissement sur un secteur déjà largement pourvu en logements sociaux et en attente de livraison de plusieurs autres programmes sociaux. Vous l'avez compris : je fais allusion aux quartiers Castagnary, Jacques-Baudry, Chauvelot et Labrouste. En effet, l'exécutif parisien attribue à ce secteur la qualification de zone sociale, le talus RFF qui borde les voies ferrées de Montparnasse compris. Emplacement de choix me direz-vous pour mettre en situation de stress les futurs locataires, compte tenu du trafic ferré actuel de Montparnasse (cinq cents trains journaliers) et des prévisions d'augmentation de ce trafic avec une majoration de 40 % d'ici 2025. Manifestement, la Mairie de Paris ne manque pas d'idées. Sont-elles pour autant bonnes ? Il semblerait que non aux yeux des habitants de ce secteur, mais aussi sur le plan législatif et procédural. Souvenez-vous, à la suite de ces préemptions dans le diffus, un collectif de copropriétés s'est constitué, le collectif 257. Ce collectif a eu la bonne idée de s'entourer de conseils avisés, ceux de la Chambre Nationale des Propriétaires notamment. Mobilisation des habitants, lobbying auprès des médias et surtout actions juridiques sont les axes forts de ce mouvement, des axes qui risquent fort de marquer les esprits, celui de l'exécutif parisien en particulier. A propos du volet juridique, deux copropriétés ont fait un recours auprès du juge administratif pour dénoncer un excès de pouvoir de la Mairie de Paris. La Chambre Nationale des Propriétaires s'est jointe à ces recours. Le manque de rigueur des services de la Ville, ceux de l'APUR plus particulièrement, pour sélectionner ces deux cent cinquante-sept copropriétés au sein de la capitale serait un des points forts du dossier de ces copropriétaires. Par ailleurs, dans bon nombre de cas, les critères mis en avant par l'APUR pour prétexter du logement social de fait ne sont pas applicables. Au fil des jours, les témoignages s'accumulent. En plus de ces recours pour excès de pouvoir, une question préalable de constitutionnalité permettra de démontrer que la loi qui a permis d'appliquer le droit de préemption urbain renforcé n'est pas conforme à la Constitution française, notamment au principe du droit de propriété. Un contrôle approximatif lors du ciblage des deux cent cinquante-sept copropriétés et des dispositions administratives trop floues sur les notions

d'intérêt général et les opérations d'aménagement vis-à-vis du droit de propriété sont des points forts du dossier, avec une jurisprudence favorable, celle du Conseil Constitutionnel concernant l'article 6 de la loi sur la transition énergétique en particulier. Les décisions de la Ville sur ce dossier tiennent donc de l'arbitraire. Pour conclure, Monsieur le Maire, une politique du logement social inefficace, injuste et arbitraire, un exécutif dogmatique qui prend des décisions en s'appuyant sur des dossiers mal ficelés au point de rendre les décisions inapplicables. Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est temps pour l'exécutif parisien de changer de logiciel, un mot en vogue en ces périodes de campagne. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Après mon collègue Olivier RIGAUD, on va trouver que je regarde les choses par le petit bout de la lorgnette. Je souhaitais simplement faire un point sur cette préemption particulière du 104 rue Balard. Pour élargir un tout petit peu également, il serait bien lors d'opérations de préemption qui portent sur un immeuble entier que les opérations de rénovation se passent dans l'intérêt des riverains, y compris des commerçants en pied d'immeuble. Sur cet immeuble particulier, un certain nombre de difficultés ont pu être signalées, liées aux différentes interventions dans l'immeuble au cours des mois de travaux, je tenais à le signaler.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur José BAGHDAD : Je vais revenir sur les propos de Monsieur RIGAUD qui demande à l'exécutif parisien de changer de logiciel. J'aurais tendance à dire qu'il faut arrêter de prendre chaque délibération de notre Conseil d'arrondissement pour une tribune uniquement politique sur la politique de logement de Paris, en particulier sur la partie Castagnary. J'invite donc Monsieur RIGAUD à changer aussi de formule, de disque peut-être si je dois aller dans son sens. D'ailleurs, je note un certain nombre d'éléments contradictoires, ou en tous cas maladroits de sa part. Quand il dit « fort heureusement, l'exécutif parisien semble mal conseillé et fait des erreurs », on ne peut pas se réjouir de faire des erreurs, je trouve en tout cas le propos malheureux. On souligne aussi le fait que la Ville de Paris et l'exécutif n'ont pas produit assez de logement social neuf. C'est un constat qui est fait ici, dans ce cas, si c'est le choix de Monsieur RIGAUD et de l'ensemble de la majorité de cette assemblée, pourquoi l'ensemble des délibérations pour produire du logement social neuf dans le XVe arrondissement n'ont-elles pas toutes été adoptées ? Sur l'arbitraire et le dogmatisme dont vous parlez, je crois que cette prise de parole intempestive sur un sujet qui ne concernait pas directement la délibération est une approche très dogmatique et ne prouve pas le pragmatisme

que vous auriez pu montrer, comme l'a fait notre collègue Alphée ROCHE-NOEL, sur des sujets extrêmement précis et en lien avec la délibération. En tout cas, je suis assez las de toujours revenir sur les mêmes sujets. Si nous avions parlé de Castagnary, voire de la politique générale du logement, pourquoi pas. Prendre toute excuse pour parler de sujets longuement évoqués et de manière répétitive, je trouve cela regrettable pour notre assemblée.

Monsieur le Maire : Quelques observations que m'inspire l'intervention de notre collègue José BAGHDAD. D'abord, je voudrais dire que nous sommes un arrondissement où nous adoptons en grande majorité les projets de délibération concernant la création de logements sociaux dans le XVe. Je voudrais simplement rappeler le projet Desnouettes, Croix-Nivert, Lecourbe avec plus de quatre cents logements sociaux réalisés par la RATP, le dernier en date ou du moins le plus important. Ce sont des projets considérables que nous avons adoptés, mais tout ceci en concertation avec la RATP, puisqu'il s'agit principalement de la RATP, qui a accepté de faire un certain nombre de modifications. Je dois dire que la RATP (et je suis obligé de le constater, je ne m'en réjouis pas, je m'en désole) est plus ouverte à la discussion que parfois la Direction de l'urbanisme. Si nous avons été amenés à refuser un certain nombre de projets de délibération concernant des constructions dans le XVe, c'est vraiment parce que nous les étudions au cas par cas et qu'il peut arriver, et malheureusement de plus en plus souvent, que ceux-ci ne respectent pas un certain nombre d'éléments pour les riverains qui existent autour de ces bâtiments, ou que nous considérons que l'aspect esthétique du bâtiment ne convient pas, comme sur la rue Frémicourt par exemple. Nous étudions au cas par cas. Oui, nous sommes pour une politique du logement social, mais nous ne sommes pas pour autant prêts à tout accepter, quand nous sommes par ailleurs dans certains quartiers à plus de 30 %, comme quand nous sommes en insuffisance d'équipements publics de type écoles, crèches, etc. Par ailleurs, sur ce sujet, je voudrais simplement ajouter (parce que ce sont des remontées qui me viennent de personnes du XVe d'ailleurs, plus particulièrement des rues qui ont été citées mais pas seulement, qui s'en plaignent) que les préemptions ne donnent pas lieu à une information et une consultation, et c'est tout à fait déplorable, en amont avec les propriétaires et les locataires des emprises foncières concernées, ce qui n'est pas de politique, reconnaissez au moins cela. Je pense d'ailleurs que des discussions préalables permettraient de prévenir des conséquences fâcheuses et sans doute d'arranger pas mal de situations. Je me souviens de ce que nous disait le Maire précédent, Monsieur DELANOE, qui ne voulait pas que la ville préempte dans le diffus parce que ça risquait de créer des difficultés dans la gestion des immeubles, la Ville de Paris n'étant pas forcément le copropriétaire le plus opportun dans une copropriété. J'ajoute que ce sont des décisions qui affectent considérablement la valeur des biens des copropriétaires, ainsi d'ailleurs que le niveau des charges

et leur recouvrement. Tout ceci risque de mettre en péril (c'est d'ailleurs le cas, nous en avons eu beaucoup de témoignages) beaucoup de petites copropriétés qui se battent pour s'en sortir et qui ne sont pas de gros spéculateurs immobiliers. Quelle sera alors l'attention de la Ville de Paris sur le devenir de ces immeubles mixtes ? Comment seront-ils gérés et entretenus ? Ce sont des doutes et des inquiétudes (et c'est normal) pour les habitants, sans compter que c'est une politique extrêmement coûteuse pour les finances de la Ville dans des budgets très contraints, mais on peut comprendre que la Ville de Paris choisisse comme priorité le logement social, mais on risque de fragiliser les petites copropriétés. Dans le XVe, ça fait quand même une trentaine d'immeubles entiers qui ont été préemptés si on remonte à 2008, au risque parfois d'une rupture des équilibres sociaux. Oui, je m'inquiète sur l'avenir de certains secteurs avec une concentration de logements sociaux qui ne s'accompagnent pas suffisamment (comme l'a souvent dit Jean-François LAMOUR dans de remarquables interventions ici-même ou au Conseil de Paris) d'équipements municipaux pour les accompagner. C'est un sujet sur lequel vous pouvez nous aider, Monsieur BAGHDAD, car nous relançons souvent la Ville et la Préfecture de région là-dessus : nous ne sommes pas inscrits dans la Politique de la ville. Il y a eu cette année un petit progrès puisque nous sommes en Politique de veille active, mais ça ne correspond pas encore à un certain nombre de résultats. Ce que vraiment nous souhaitons et que nous pouvons faire ensemble (et là, nous aboutissons quasiment dans une mesure très concrète qui peut être mise en œuvre très bientôt) c'est la régie de quartier qui serait vraiment utile pour tous les jeunes en difficultés d'insertion du sud du XVe, qu'on avait loupée voici quelques années mais qui aujourd'hui reprend vie, et je me réjouis que la Mairie de Paris nous accompagne dans cette démarche de remise à l'emploi de jeunes des quartiers difficiles du XVe.

Monsieur VASNIER

Monsieur Bertrand VASNIER : Je pense qu'il faudrait éclaircir une position. On connaît tous la réalité de l'urbanisme parisien. Si on dit regretter de trop fortes concentrations de logements sociaux à certains endroits, l'une des solutions pour y répondre c'est justement des acquisitions dans le diffus pour répartir l'effort sur l'ensemble de l'arrondissement. Je ne reviendrai pas sur les propos de Monsieur RIGAUD qui semble confondre préemption avec réquisition ou avec expropriation. Les jurisprudences du Conseil Constitutionnel sont claires puisque le droit de préemption est tout à fait compatible dans la mesure où il est mis en exergue avec le droit de propriété. Je pense que, de ce point de vue-là, on ne peut pas rejeter l'usage de la préemption de manière générale comme cela a été fait. J'en profite pour saluer la bonne gestion des deniers publics dont a fait preuve la Ville de Paris, puisqu'elle a fait sensiblement baisser le prix

d'acquisition, en l'occurrence sur la transaction sur laquelle nous devons nous prononcer.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame De CLERMONT-TONNERRE pour conclure, en tant que rapporteur.

Madame Claire De CLERMONT-TONNERRE : Je remercie nos collègues qui se sont exprimés sur cette délibération et qui, pour plusieurs d'entre eux, ont une nouvelle fois pointé les effets collatéraux de la politique de logements conduite par la Ville de Paris. N'en déplaise à Monsieur BAGHDAD, nous continuerons mois après mois à intervenir pour dénoncer cette politique menée au pas de charge, dont le seul objectif est de produire 30 % de logements sociaux, quelles qu'en soient les conséquences pour le cadre de vie des habitants ou les finances de la Ville. S'agissant plus particulièrement de la délibération que nous examinons, je ferai quelques remarques, d'abord pour déplorer la faute de la Ville qui, à l'issue de la procédure de préemption et au mépris des textes réglementaires, entendait priver de sa commission l'agent immobilier mandaté pour la vente de l'immeuble. Cette délibération démontre que la Ville ne se conforme pas aux règles, comme nous avons entre autres pu le constater lors de la préemption abusive d'appartements dans plusieurs copropriétés du XVe. Ensuite, je regrette la pauvreté de l'aménagement de la cour pour laquelle un jardin partagé avait initialement été programmé et n'a toujours pas vu le jour. Enfin et plus généralement, je m'interroge sur la capacité du bailleur à piloter et gérer les nouvelles opérations de construction programmées ou à venir, étant observé qu'avec un parc existant de plus de cent vingt mille logements, le gigantisme de Paris Habitat ne lui permet ni de porter une attention suffisamment soutenue aux opérations de réhabilitation, ni d'accorder aux habitants toute la considération qui leur est due avec les conséquences qui en découlent et que vient de rappeler mon collègue Alphée ROCHE-NOEL. Ceci étant dit et compte tenu de l'objet de la délibération qui nous est soumise et qui vise à ce que la Ville paie à l'agent immobilier les deux cent cinquante mille euros qu'elle lui doit, je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération est adopté.

7. 2016 DLH 37 – Square du Clos Feuquières 12 rue du Clos-Feuquières (15e) – Démolition d'un local – Autorisations d'urbanisme

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole sur cette délibération qui m'est chère à plus d'un titre et qui est la première dans le prolongement de l'adoption du projet de rénovation du square du Clos-Feuquières qui a été voté en septembre dernier avec une très forte mobilisation des riverains. Il s'agit donc de la destruction du belvédère qui était

une première demande que nous avions faite au sein du conseil de quartier et qui avait été relayée également par l'association avec un concours très actif à la construction de ce projet. Ce belvédère, on le sait, pose d'importants problèmes de sécurité. Le conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions s'est réuni voici quelques semaines sur le sujet de la rénovation et a permis de faire participer non seulement les membres du conseil de quartier mais également tous les riverains à une concertation sur l'avenir de ce parc qui sera visiblement embelli à partir des mois qui viennent. Il y a tout de même un sujet que je voulais soulever et qui fait l'objet d'une très vive préoccupation chez les très nombreux riverains du parc, qui se sont tous accordés sur la nécessité de rénover le parc et qui sont visiblement très contents que nous allions dans ce sens, mais qui sont également extrêmement mobilisés contre le projet de la Ville de Paris qui semble vouloir, contre toute logique, construire un important immeuble d'habitation rue du Clos-Feuquières, en lisière de ce square où justement les habitants se satisfont d'avoir un espace vert agréable à vivre et qu'ils souhaitent voir préservé.

Monsieur le Maire : Madame ROY

Madame Isabelle ROY : Je pense qu'il faut déjà se féliciter du projet de rénovation du square en lui-même, qui va permettre à l'issue des travaux d'avoir 1 800 m² en plus de surface végétalisée et qui permettra de rénover un certain nombre d'équipements dans ce square, notamment l'aire de jeux pour les enfants, de réaliser un terrain de football synthétique en fond de parcelle, de créer un jardin partagé. Je crois que c'est un beau projet sur lequel nous sommes tous d'accord, avec un budget qui sera financé à hauteur de sept cents mille euros par le budget participatif. J'ai assisté à la fin du conseil de quartier dont vous avez parlé, le conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions. Je crois que j'ai entendu beaucoup de procès intentés au logement social en lui-même. Evidemment, dans cette enceinte, nous avons entendu voici encore cinq minutes cette posture idéologique contre le logement social, contre laquelle nous nous inscrivons bien évidemment en faux. Puisqu'il y a justement de plus en plus de demandeurs de logement social à Paris et dans le XVe arrondissement, nous devons bien évidemment construire de plus en plus de logements sociaux pour ces demandeurs et pour les neuf mille demandeurs du XVe arrondissement.

Monsieur le Maire : Oui, j'aimerais bien que ce soient ceux du XVe qui soient logés.

Madame ROY

Madame Isabelle ROY : Beaucoup de désinformations ont circulé, notamment dans le cadre du projet de rénovation du square du Clos-Feuquières. Nous n'allons

évidemment pas construire des logements sociaux dans le jardin, ce sera limitrophe au jardin du Clos-Feuquières, ce sera une cinquantaine de logements avec un équipement comme une crèche avec trente berceaux, c'est donc un équipement public pour les habitants du XVe. Il y aura aussi le nouveau club sénior. Ce sera donc aussi accompagné d'équipements et pas seulement de logements sociaux. Je pense qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir et qu'il faut faire passer l'information de façon objective aux habitants de ce quartier.

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR

Monsieur Jean-François LAMOUR : Pour répondre à Madame ROY, le Maire l'a dit tout à l'heure, il n'est pas question pour nous de nous opposer au logement social. Nous avons voté la quasi-totalité des projets de délibération que la majorité municipale nous a présentés. Ce que nous refusons, c'est de bétonner pour bétonner et de faire du chiffre tel que vous le souhaitez vous-même. On a quelques exemples qui sont assez symboliques de ce bétonnage et de cette volonté d'atteindre ces fameux 30 % de logements sociaux à l'issue d'un ou de deux mandats de Madame HIDALGO. C'est cela qui est vraiment inacceptable pour nous. Pour le reste, nous avons, à chaque fois que c'était possible, voté pour la création et la production de logements sociaux et pour la construction de nouveaux projets. Madame ROY, vous avez à juste titre rappelé qu'il y avait neuf mille demandeurs de logements sociaux dans le XVe. Je vous propose une chose : d'adopter les mêmes critères d'attribution que ceux de la commission d'attribution du XVe arrondissement qui est, je vous le rappelle, pluraliste, c'est-à-dire qu'elle accueille des représentants de l'opposition, des associations. Nous avons adopté un critère supplémentaire par rapport à la commission d'attribution municipale. Nous faisons en sorte que ce soient des habitants du XVe ou celles et ceux qui travaillent dans le XVe qui soient prioritaires dans l'attribution de ces logements. Là, je vous assure qu'avec ça, on va réduire le nombre de demandeurs de logements dans le XVe. Il faut simplement qu'ils soient prioritaires. Nous trouvons finalement que c'est une bonne façon d'envoyer un signe à celles et ceux qui sont dans la situation de ne plus pouvoir habiter dans le secteur privé ou qui, pour des raisons de création de famille par exemple, souhaitent avoir un appartement plus grand. Puisque nous sommes d'accord sur le constat qu'il existe neuf mille demandeurs, adoptez ce nouveau critère. Je crois d'ailleurs, en accord avec la présidente de la commission d'attribution Sylvie CEYRAC, que c'est un dispositif qui marche bien et qui est un bon signal envoyé aux habitants du XVe qui sont dans la demande d'un logement social.

Quant au projet du Clos-Feuquières, notre collègue Alphée ROCHE-NOEL a raison : on est là dans le bétonnage, quand on regarde ce qu'est l'espace du Clos-Feuquières. C'est un espace qui est déjà exigu. On le voit, il y a une forte

demande d'un espace de respiration (vous l'avez dit d'ailleurs) avec un certain nombre d'espaces ludiques pour les jeunes et les moins jeunes puisque c'est un parc extrêmement familial. Il n'est pas du tout acceptable de bétonner. Vous dites que ce n'est pas dans le parc, en tout cas ça jouxte le parc. Nous aurons un immeuble de plus de vingt mètres de hauteur qui sera au droit de ce square du Clos-Feuquières. J'appelle cela du bétonnage, ce n'est pas de la production de logement social. Là aussi, je vous propose une autre piste (si vous le souhaitez, Madame ROY, nous pourrons vous aider en cela) : vous avez des arrondissements, tenus d'ailleurs par la gauche, qui sont largement en-deçà du seuil de 20 %, voire en-deçà des 10 %. Incitez vos collègues maires de gauche dans un certain nombre d'arrondissements à construire du logement, pourquoi pas même de faire dans le diffus puisque vous semblez apprécier cette solution. On sait aussi que la préemption dans le diffus, comme le disait notre collège Olivier RIGAUD, est une mauvaise chose parce que la Ville est dans l'incapacité de gérer dans de bonnes conditions ce genre de copropriétés.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame Marie TOUBIANA : Il était utile à l'occasion de cette délibération de rappeler notre opposition à l'opération immobilière envisagée par la Mairie de Paris rue du Clos-Feuquières. Nous souhaitons que la Mairie de Paris prenne conscience que la rénovation importante du square votée au budget participatif, avec un budget conséquent, ne peut s'accompagner d'une barre d'immeuble en bordure du square. Cette délibération portant sur la démolition du bâtiment appelé « le belvédère », d'une surface de 430 m², permettra la rénovation du jardin votée au budget participatif, je vous invite donc à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'il y a eu une amélioration avec le projet que nous a présenté Madame KOMINTES et nous sommes très heureux que ce projet puisse voir le jour. Nous allons d'ailleurs le voter, comme le propose notre collègue Marie TOUBIANA. Il faut dire aussi qu'il y a eu une forte mobilisation des riverains par leurs associations, ce qui a d'ailleurs permis d'obtenir une enveloppe de sept cent mille euros au budget participatif de 2015 pour le réaménagement du square. Je précise que près d'un millier de riverains se sont mobilisés et ont voté pour obtenir cet aménagement. C'est la raison pour laquelle nous comprenons mal pourquoi Madame VERSINI est revenue sur une proposition qui consistait au départ à reloger des agents de la DEVE dans les locaux libérés rue du Clos-Feuquières, alors que tout était sur les rails. Ce local a été finalement retenu au profit de l'implantation d'une association spécialisée dans l'hébergement d'urgence, ce à quoi nous sommes opposés puisque cette association existait sans aucun problème dans un local de la rue Castagnary, où

siégeait aussi, il est vrai, le Parti Communiste. C'était peut-être parce que le Parti Communiste souhaitait s'agrandir, plus il perd de militants et d'électeurs, plus il s'agrandit, c'est comme ça. On a donc transféré l'association d'hébergement d'urgence au square du Clos-Feuquières, ce qui n'était vraiment pas une bonne idée, parce que c'est un tout petit square qui est au profit d'une population nombreuse. Je vous rappelle que, à proximité, la Ville de Paris a créé dans un immeuble (presqu'aussi moche que celui de la RATP qui est ouvert à côté dans un immonde orange qui dégouline de partout) plus de cent trente logements, juste en face du square. La RATP va implanter là plus de quatre cents logements sociaux et privés. Tout cela va faire une population considérable. Où vont aller tous ces gens, toutes ces familles ? D'autant plus que la RATP nous a précisé que pour bien densifier son projet, pour des raisons purement financière (ce qu'on peut comprendre par ailleurs), il n'y aurait pas un mètre carré de jardin supplémentaire dans l'opération en question. C'est un espace déjà réduit, pour une population qui va considérablement s'agrandir. Ça fait plus de cinq cents logements en quelques années et nous aurons là d'abord le risque de destruction d'une partie du square (contrairement à ce que vous dites) pour accueillir l'emprise de chantier, l'impact visuel du nouveau bâtiment et une construction qui sera dense et qui sera une espèce de mur qui va complètement boucher le côté assez aéré de ce jardin tout le long de la rue du Clos-Feuquières qui va se voir obstruée par des immeubles de six ou sept étages peut-être. Franchement, ce n'est pas le meilleur moyen de favoriser l'environnement et le côté paisible du quartier. Sans compter qu'avec tous ces logements sociaux supplémentaires, il n'est tenu aucun compte de l'accueil dans les écoles. Il y a une crèche, ça c'est une très bonne chose et je m'en félicite pour notre Adjointe, mais les écoles voisines sont peut-être celles qui sont les plus occupées, avec des classes qui ont dépassé depuis longtemps les trente élèves en maternelle et en élémentaire. Ce n'est pas une question d'ouverture de classes supplémentaires, on ne peut plus en ouvrir car il n'y a pas de locaux. On a donc vraiment de très gros problèmes dans ce quartier.

Cela étant, nous allons voter ce projet de délibération puisqu'il porte en fait sur l'aménagement du jardin.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose que notre collègue Marie TOUBIANA vous présente la communication sur les axes du plan Programme de la petite ceinture, à la place de l'examen du projet de délibération DEVE 63, puisqu'il a été dé-publié jeudi sur ODS et indiqué au point 8 de votre ordre du jour. Il y a quand même eu un gros pataquès là-dedans. Je rappelle qu'on a voté ce projet de délibération DEVE 63 lors de notre dernier Conseil. Il a été déprogrammé du

Conseil de Paris parce que la concertation a été insuffisante à la Mairie de Paris avec les communistes et les verts (nous évidemment, nous comptons pour du beurre). Le Conseil de Paris l'a déprogrammé, il a été voté par notre Conseil d'arrondissement, on se demande à quoi on sert. Il a été réintroduit pour ce Conseil d'arrondissement par la Mairie de Paris et, après que l'ordre du jour vous a été envoyé (c'est pourquoi vous avez encore le projet de délibération initial dans l'ordre du jour), la Mairie de Paris nous a fait savoir qu'il était de nouveau déprogrammé pour quand même être revoté au Conseil de Paris mais sans repasser par les conseils d'arrondissement. Tout cela est très confus. Voilà les méthodes de travail de la Mairie. C'est pour un sujet considérable puisqu'il s'agit de rien de moins que l'aménagement de la petite ceinture ferroviaire, projet auquel nous sommes tellement attachés que nous l'avions proposé sous une mandature précédente, mais vous étiez tous trop jeunes pour vous en souvenir, avant 2001. Je voulais simplement préciser la forme de cette présentation, puisque vous pourriez vous étonner à juste titre d'avoir encore sur votre ordre du jour le projet de délibération initial.

Madame TOUBIANA

Madame Marie TOUBIANA : En effet, Monsieur le Maire, je regrette ce couac important puisque nous avons voté la délibération sur l'ouverture de la petite ceinture à de nouveaux usages alors que nous n'avions pas le plan-programme que nous avons aujourd'hui. Je voudrais donc faire quelques remarques sur le plan-programme. Il est dit en page 1 que le principe de réversibilité reste un impératif pour le partenaire SNCF. Or, nous sommes opposés à cette réversibilité qui ne sert à rien. D'ailleurs, en page 4, il est écrit que doivent être programmés des usages liés au rail permettant de découvrir et parcourir la petite ceinture et faire circuler des trains touristiques. Il est dit d'autre part, en page 3, que les formes d'ouverture envisagées doivent inventer un statut à part qui ne soit ni espace public, ni jardins. Quelles seront donc les heures d'ouverture de la petite ceinture ? Ce ne sera donc plus les heures de fermeture des jardins. Qui fermera la petite ceinture ? Nous n'avons pas de réponse là-dessus. En page 4, on parle de loisirs avec services gratuits ou marchands liés aux loisirs. Quels loisirs ? Ceci est très vague. En page 5, il est écrit qu'on va créer des événementiels aux entrées des tunnels : lesquels ? En page 5, il est question de la continuité de la promenade, ce qui est faux, nous le savons bien, puisqu'il faut passer par deux rues : la rue Olivier-de-Serres et la rue de Dantzig. D'ailleurs, à ce sujet, je rappelle à nouveau (comme je l'ai déjà fait et comme nous l'avons déjà fait, Monsieur le Maire) qu'il est curieux d'avoir créé un accès par la rue Olivier-de-Serres qui ne soit pas accessible avec des escaliers. En page 7, il est question d'optimiser les tunnels pour accueillir artisans, artistes, étudiants. Peut-on avoir des précisions ? Le tunnel sera donc ouvert. Si le tunnel

est ouvert, pourquoi ne pas accéder au parc Georges-Brassens par ce tunnel ? Nous avons donc beaucoup d'interrogations sur ce plan-programme. Enfin, je rappelle que la petite ceinture avait pour vocation première d'être une promenade. Multiplier les animations sur cette petite ceinture changerait complètement le but initial de cette promenade. On peut bien sûr le faire, mais en prenant bien soin de conserver sur cette promenade son calme et sa tranquillité.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : D'abord sur le « couac » que vous mentionnez, Monsieur le Maire, je pense que vous pourrez admettre que des couacs arrivent en permanence, malheureusement, partout et même dans le XVe arrondissement. Nous allons présenter un vœu à l'ordre du jour (et j'espère que vous aurez l'amabilité de reconnaître les erreurs et la même indignation que celle que vous avez soulignée) sur les couacs qui concernent notre groupe et ses élus, car nous, élus de gauche, ne sommes pas invités à des manifestations républicaines qui ont lieu en mairie du XVe arrondissement.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait de la même importance, mais je vous répondrai. Ne mélangeons pas les choses. Vous déposerez votre vœu et je vous répondrai.

Monsieur José BAGHDAD : J'espère que vous admettrez aussi ces couacs, Monsieur le Maire, et que vous pourrez montrer qu'il peut arriver de se tromper. J'espère que c'est juste un couac et pas autre chose.

Si on revient sur le fond de la communication qui a été mentionnée, concernant la réversibilité, un certain nombre d'entre nous étions contre cette réversibilité. Mais c'est une négociation avec la SNCF et si nous voulions bénéficier de la petite ceinture, c'était une exigence qu'ils avaient. S'il fallait accepter cette exigence pour pouvoir bénéficier de la petite ceinture, il fallait accepter la réversibilité, ça se passe comme ça dans tout accord. On peut peut-être le regretter, mais c'est un fait. Concernant le manque de précisions que vous évoquez sur les événements et loisirs, le but n'est pas ici de dire quels événements ou loisirs vont être organisés, à quelles dates ou pour quelles populations. Il s'agit de dire que nous avons l'intention de permettre d'ouvrir cette petite ceinture à des événements, à des loisirs, à des animations, tout comme ça a été fait il y a quelques temps dans le cadre d'une Nuit Blanche, avec un grand succès, avec une animation réussie, de qualité et qui n'a pas perturbé plus que cela la tranquillité de l'usage de cette petite ceinture. Oui, nous pouvons renouveler ce type d'événements de qualité qui font briller l'aménagement de la petite ceinture et qui attirent d'autres publics qui découvrent ainsi cet

aménagement. Ne nous enfermons pas en demandant une liste à la Prévert de ce qu'il serait possible de faire. C'est une ouverture pour proposer et encourager les uns et les autres à initier des projets.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Je partage certaines des préoccupations qui ont été exprimées par Marie TOUBIANA dans sa présentation. Le projet de transformation de l'ancienne petite ceinture ferroviaire en promenade plantée (en tout cas d'après la communication qui nous est faite) est voué à évoluer et quelques fois dans des proportions qui n'ont pas forcément fait l'objet de concertation, alors qu'il est question à longueur de pages dans cette communication de concertation et d'un *modus operandi* « tout à fait nouveau ». Effectivement, on avait dans l'idée la transformation de la petite ceinture en promenade et on se rend compte qu'il y a peut-être d'autres enjeux derrière ces éléments-là. On découvre en particulier sur le tronçon Balard-rue Ernest-Hemingway, qui devrait être ouvert et qui fait l'objet d'une convention de sur-affectation (ce qui a fait le contentement des membres du conseil de quartier Citroën-Boucicaut), qu'un lieu serait prévu pour de l'événementiel. Tout cela est bel et bon, mais on aimerait (comme c'est dit à longueur de pages dans cette communication) que les habitants et en particulier les conseils de quartier y soient associés.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'on se réjouit tous de bénéficier de ce superbe aménagement dont on parle depuis si longtemps et qui a commencé sous la mandature précédente à être transformé en coulée verte. Je vois qu'il y a un certain consensus dans notre assemblée pour protester contre la réversibilité. La réversibilité est un leurre : la SNCF envisage-t-elle de faire un jour rouler des trains sur la petite ceinture ? C'est totalement impossible et ce n'est pas souhaitable, parce qu'il y a de très nombreux immeubles d'habitation qui ont été construits au pied de la petite ceinture sur le tronçon du XVe. On ne peut évidemment pas imposer, pour des raisons environnementales (alors qu'on étudie des plans de prévention de l'exposition au bruit), à des milliers d'habitants les roulements des trains. Monsieur BAGHDAD nous dit que ce n'est pas une proposition de la Ville mais une demande de la SNCF et de Réseaux Ferrés de France. Je me demande néanmoins si la Ville ne se sert pas de cette opposition de RFF comme prétexte, dans la mesure où nous savons bien qu'il existe des divisions très fortes au sein de la majorité municipale entre le groupe socialiste, les communistes qui veulent faire rouler des trains jour et nuit avec la CGT Cheminots brandissant des drapeaux rouges au passage de chaque train (j'ai les déclarations du nouveau secrétaire général de la CGT, je regarde l'actualité) et les verts qui sont très partagés puisque certains veulent faire rouler des trains

pour transporter un tas de trucs bizarres (des salades et autres) et certains autres ne veulent pas que les trains roulent car ils ne veulent pas risquer de prendre des escarbilles de charbon dans les yeux. Tout ceci est très embarrassant pour la majorité municipale, je le conçois même si je le présente en plaisantant. Du coup, la Ville est paralysée à cause de cela. J'ai lu des déclarations dans la presse de Madame KOMITES, qui indiquait effectivement qu'elle était heureuse de satisfaire les communistes en acceptant la réversibilité. Sans compter que la réversibilité interdit des projets d'envergure sur cette petite ceinture ferroviaire et que du coup, le coût est beaucoup moins élevé pour la Ville dans l'aménagement de la petite ceinture. Les aménagements sont vraiment à minima, pour ceux qui ont été faits dans le XVe en tout cas. Le deuxième problème que j'évoque (je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit dans cette communication), c'est qu'on a l'impression (j'espère que ce n'est qu'une impression) qu'on aurait pu avoir une petite ceinture cohérente et aménagée de façon cohérente, comme la High Line à New-York, avec par exemple une piste cyclable (n'est-ce pas ma chère Isabelle ?) tout autour de la petite ceinture ferroviaire, alors que nous avons là le fâcheux sentiment d'une espèce de vente à la découpe de la petite ceinture, par tronçons qui seront, sans aucune cohérence générale d'ailleurs, concédés à des aménageurs privés : un fera une guinguette, un autre fera un équipement sportif... C'est peut-être bien de varier les choses, mais je pense qu'il faut que la Ville conserve la maîtrise de ce qui doit être une promenade et non pas un gigantesque Luna Park supplémentaire dans notre ville. C'était la vocation de cette petite ceinture d'être une promenade plantée, qui permettait d'ailleurs de relier les parcs Brassens et Citroën, ce qui n'est pas tout à fait le cas, même si je me réjouis que nous bénéficiions de 2 600 m² supplémentaires à terme. Nous avons également des aménagements supplémentaires sur cette petite ceinture, comme le tunnel qui devrait maintenant être aménagé pour permettre le passage des personnes.

C'est une communication, nous n'avons pas à voter sur cette délibération. Nous approuvons évidemment la transformation de la petite ceinture en promenade plantée, mais il y a quand même de vraies questions qui se posent et qui nous inquiètent. Il n'y a donc pas de vote.

8. 2016 DVD 62 - Service de véhicules partagés à Paris - Avenant n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame Marie TOUBIANA : Cette délibération me permet de rappeler que la multiplication de ces services (véhicules partagés, Autolib', etc.), même s'ils

offrent un service sans doute apprécié par une catégorie de Parisiens ou provinciaux, enlève à chaque fois un stationnement autorisé à un véhicule de résident. Je vois par exemple le cas du 18 rue Emile-Duclaux. La rue Emile-Duclaux était voici quelques années une rue où on pouvait se garer facilement et où les habitants se plaignent maintenant de ne plus pouvoir stationner. C'est un véritable enfer pour les riverains. A l'occasion de cette délibération, je voulais attirer votre attention sur la vigilance qu'il faut avoir pour maintenir un certain équilibre entre ces services et la possibilité pour les Parisiens de pouvoir stationner leurs véhicules.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Je suis évidemment favorable sur le principe à l'auto-partage. Une remarque, si ce n'est une réserve sur l'adresse envisagée (en sachant bien que ces adresses-là ne sont pas définitives) du 98 rue Balard : j'ai observé qu'un certain nombre de places de stationnement ont été supprimées à cet endroit-là pour créer des places Autolib'. Peut-être cette adresse est-elle à revoir à la marge, en fonction également des besoins des commerçants notamment pour leurs livraisons. Mais ce n'est naturellement pas une opposition de principe.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET

Monsieur Gérard GAYET : Comme mon collège Alphée ROCHE-NOEL, je suis d'accord sur le principe, bien sûr qu'il faut ces installations. Ce que nous demandons, c'est à ce que ce ne soit pas installé devant certains commerces, comme ça a été fait rue Lecourbe et où il va falloir détruire. C'est gâcher l'argent.

Monsieur le Maire : Franchement, vous avez raison, cher collègue. Rue Lecourbe, nous avons un traiteur et les deux bornes ont été plantées juste devant sa vitrine. Il y a des clients qui mangent à l'intérieur, tournés vers la rue, alors que de chaque côté, il y a des boutiques qui n'ont pas de devanture et où il ne se passe rien. On se demande comment il est possible qu'on puisse planter devant la vitrine d'un restaurant, d'un traiteur ou d'un commerçant d'énormes machines qui obstruent la vitrine, alors qu'on aurait pu le faire à côté où il n'y a rien. C'est vraiment un sujet. C'est ce que je regrette : qu'il n'y ait aucune concertation avec la mairie d'arrondissement pour le choix de ces emplacements, ou du moins une concertation insuffisante. Mais Monsieur LEFEVRE va nous permettre d'en savoir plus.

Monsieur Franck LEFEVRE : Dans ce projet, il est mentionné que les emplacements ne sont pas définitifs et qu'il va donc y avoir une instruction

technique. Nous pouvons demander à être pleinement associés à cette instruction technique, de façon à éviter ce qu'on a pu connaître lors de l'implantation des stations Autolib' ou ce que vous venez d'évoquer, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je me demande d'ailleurs s'il ne serait pas nécessaire de faire un vœu en Conseil de Paris là-dessus, pour que ce soit inscrit dans le marbre. Nous allons quand même voter ce projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté.

9. 2016 DAE 164 - Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers

Monsieur le Maire : Madame De CLERMONT-TONERRE

Madame Claire De CLERMONT-TONNERRE : Si nous pouvons nous réjouir que les futurs kiosques soient dotés d'un meilleur confort, qu'ils offrent de nouveaux services, que leur fonctionnement soit modernisé, ce qui est plus que nécessaire pour les nombreux kiosquiers qui travaillent encore dans le modèle tubulaire et inconfortable qui date des années 1980, je m'étonne en revanche que le projet de délibération ne comporte aucun visuel de nature à nous informer sur la qualité esthétique du nouveau modèle de kiosque qui remplacera l'ensemble du parc existant, y compris le traditionnel modèle de kiosque parisien avec son dôme surmonté d'une flèche. Je rappelle que nos kiosques sont des repères majeurs dans l'espace public et constituent un symbole emblématique de Paris. Or, cette délibération dépourvue d'annexe ne nous permet pas d'apprécier l'aspect et la fonctionnalité réelle de ces quatre cents nouveaux édicules. Nous ne savons pas s'ils ont été testés par les kiosquiers dont les conditions de travail doivent être améliorées. Nous ne savons pas s'ils ont été testés auprès des clients. Nous apprenons seulement que l'attributaire du marché s'est associé à la designer Matali CRASSET pour proposer un kiosque avec une écriture épurée, une toiture bombée et des façades de verre encadrées par des poteaux d'angle. Avant de donner un blanc-seing à ce projet, il serait légitime, me semble-t-il, que nous en sachions plus. Or, à ce stade, la délibération se limite à nous inviter à nous rendre à la bibliothèque du Conseil de Paris pour consulter les pièces se rapportant à ce marché, ce qui est un peu court. Je ne voudrais pas qu'on se retrouve une fois de plus, comme nous l'avons vécu pour les abribus, avec un mobilier qui ne s'intègre pas dans la diversité des contextes urbains, qui ne

respecte pas le paysage parisien, ou encore qui ne soit pas testé par les usagers comme nous venons de le voir tout récemment, et de ce fait qui coûte plus cher à la collectivité.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET

Monsieur Gérard GAYET : La situation est pire que ce que nous a rapporté Madame De CLERMONT-TONNERRE. En effet, j'ai demandé, suite à la lecture de la délibération en haut de la page 3, à la mairie centrale le projet de kiosque pour votre information. En effet, comme Madame De CLERMONT-TONNERRE, je pense que les kiosques de presse sont un élément important de notre environnement sur tous les axes de Paris. Malheureusement, la mairie centrale a refusé de me communiquer le projet. J'ai compris après, on voit la réponse toujours en page 3 : « Le design du kiosque pourra faire l'objet d'évolutions mineures au début de l'exécution du contrat ». Mes chers collègues, nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, nous n'avons pas à nous satisfaire d'évolutions mineures. Je vous propose donc de nous abstenir sur ce projet.

Monsieur le Maire : Je vous propose donc l'abstention.

La gauche votre pour le projet de délibération, la majorité s'abstient.

Monsieur le Maire : Le projet de délibération est donc adopté avec deux voix.

10. 2016 DAE 251 - Instauration d'un régime d'aide aux kiosquiers de presse parisiens

11. 2016 DASCO 57 - Subventions (1 759 519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY : Cette année encore, nous sommes appelés à débattre de cette délibération dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs pour des associations ayant répondu à l'appel à projets pour les ateliers périscolaires. Cela fait maintenant trois ans qu'on nous propose ces délibérations. On aurait pu, comme les années précédentes, voter favorablement cette délibération mais il convient quand même d'émettre au moins deux remarques qui changent la donne par rapport aux années précédentes. La première est que nous avons maintenant trois ans de recul sur la réforme des rythmes éducatifs et sur la politique périscolaire globale à Paris. Ce qu'on constate, c'est que la place des associations pose question dans le champ

périscolaire parisien et, *a fortiori* et vous l'avez dénoncé à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, pour le XVe arrondissement. Pourquoi ? Parce que notamment sur le contrôle des associations, nous ne sommes pas dans des conditions favorables de sécurité pour les enfants. Nous pouvons le dire : la Direction de la cohésion sociale à Paris ne peut diligenter qu'à peine 8 % des contrôles chaque année de toutes les associations et de tous les accueils collectifs. Le XVe ne fait pas exception à cette politique de contrôle puisqu'en 2015 par exemple, le XVe n'a pas du tout été contrôlé par la Direction de la cohésion sociale sur les associations. Vous en conviendrez, mes chers collègues, pour ce qui est de la sécurité des enfants, l'erreur ne peut être admise. Dès lors, lorsqu'on a ces chiffres et ces résultats de contrôle, on ne peut que s'interroger sur l'opportunité de reconduire des associations sans un contrôle approfondi, d'autant plus que cette année (c'est la CASPE qui nous l'a confirmé) les capacités de répondre aux appels à projets pour les associations sont réduits par la Ville de Paris. On sent là une volonté, qui n'est pas que pour le XVe, de réduire le champ associatif, en tout cas selon la procédure d'appel à projets. C'était le premier point général.

Le second point concerne évidemment uniquement le XVe arrondissement. Nous avons fait, ma collègue Chantal ROLGEN et moi-même, à votre demande Monsieur le Maire, de nouveau l'étude des associations qui avaient candidaté pour l'appel à projets avec la CASPE. Encore une fois, nous n'avons pas eu toutes les informations qui auraient dû nous être transmises sur les projets des associations, sur leurs compositions. Il a fallu que nous demandions davantage d'informations et la CASPE avait parfois du mal à nous les fournir. Je me souviens des débats que nous avions eus voici trois ans sur la réforme des rythmes éducatifs. Monsieur le Maire, vous aviez dit lorsque vous aviez réuni les REV à la mairie du XVe : il n'est plus temps de s'opposer, la réforme est en place, il faut essayer de l'améliorer et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, parce que l'intérêt des enfants et leur sécurité priment. Là, clairement, sur les appels à projets de cette année, il y a un certain nombre d'interrogations qui ne sont pas satisfaites. Nous avons remarqué notamment que, pour certaines associations, l'objet de l'association n'avait rien à voir avec les ateliers qu'elle pouvait proposer. Nous avons eu une association qui était plutôt axée sur l'éveil à la citoyenneté et qui proposait des ateliers sur l'architecture de l'arrondissement. On n'a pas bien su quel était le lien entre les deux et la CASPE n'a pas pu répondre et nous rassurer, ou nous inquiéter davantage. Deuxième point, des associations ont été créées par des animateurs qui étaient déjà par ailleurs employés et rémunérés par la Ville pour animer les mêmes ateliers dans d'autres écoles. Là, on a clairement un conflit d'intérêt entre des animateurs payés par une collectivité et le fait qu'ils créent des associations pour compléter leur activité. C'est quelque chose que Chantal ROLGEN et moi avons remarqué,

qui serait passé complètement à l'as si nous n'avions pas posé la question, et que la DASCO et la Ville de Paris auraient fait pérenniser tranquillement. On nous a dit : des directeurs ou des associations de parents proposent aussi des ateliers périscolaires. Mais ce n'est pas la même chose puisque les directeurs, comme les associations de parents, ne sont pas employés par la Ville, ne sont pas payés par la Ville pour faire des ateliers périscolaires. Dès lors, le conflit d'intérêt ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes. A ce jour (et nous avons même fait remonter la question au niveau central), la DASCO n'a toujours pas de réponse sur l'existence ou non d'un conflit d'intérêt et sur la capacité de ses animateurs (qu'ils soient vacataires ou titulaires) de constituer des associations, de siéger dans le bureau de ces associations et donc de toucher des subventions de la Ville pour faire ce pour quoi ils sont déjà employés et payés par ailleurs.

Enfin, troisième source d'interrogation : le sort réservé au théâtre Silvia-Monfort. Cette année, le théâtre Silvia-Monfort ne sera pas reconduit dans les ateliers périscolaires ARE. Lorsqu'on a vu ça, on s'est évidemment interrogé sur les raisons, notamment (et François-David CRAVENNE l'évoquera certainement plus tard) sur le nombre de délibérations qui sont présentées en conseil d'arrondissement sur la vie du Monfort et sur les subventions touchées par le théâtre Silvia-Monfort. Les ateliers étaient de grande qualité, on n'a pas compris pourquoi ils n'étaient pas reconduits et la DASCO nous a dit tout simplement que le théâtre Silvia-Monfort n'avait pas passé le cap du contrôle de la capacité juridique et financière pour ces ateliers. Evidemment, on peut se demander pourquoi, la CASPE et la DASCO ont été incapables de nous donner plus d'informations. Dès lors, sur toute l'offre périscolaire, même s'il y a beaucoup d'associations qui font un excellent travail, ce n'est pas la question, il faut à un moment donné être en capacité de juger de l'opportunité globale du dispositif qui nous est proposé. Pour une fois cette année, clairement, on peut s'interroger, voire s'abstenir sur des dispositions qui ne sont pas claires, tant que la Ville de Paris n'aura pas été en capacité de nous répondre.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur José BAGHDAD : Monsieur MENGUY évoquait le fait qu'il avait des remarques un peu différentes par rapport aux années précédentes. J'ai tout de même entendu beaucoup de remarques similaires aux années précédentes sur la place des associations. Ce que je peux rappeler et qu'on avait dit déjà lors de précédentes discussions en ce conseil d'arrondissement, c'est que, sur cette délibération et les associations qui nous sont proposées pour animer des ateliers, si vous voyez des objections à certaines d'entre elles, chacun est ouvert pour en discuter, si vous pensez qu'elles ne font pas leur travail, pour les citer et les mettre sous contrôle. En tout cas, il faut être précis pour bien dire parmi les

associations qui nous sont présentées lesquelles pourraient poser problème et lesquelles ne sont pas satisfaisantes. Sur les associations qui ne sont pas présentées, vous avez cité la structure Silvia-Monfort pour les activités proposées qu'elle proposait les années précédentes, nous pouvons regretter que la richesse des ateliers ne bénéficie pas de ce que fait Silvia-Monfort, nous pouvons le regretter. Sur le conflit d'intérêt, nous vous rejoignons parfaitement pour souligner qu'il doit y avoir un renfort de la Ville par rapport à ses partenaires associatifs dans le cadre de ces appels à projet, notamment dans les cas de conflit d'intérêt. C'est un point d'amélioration que vous avez souligné, qu'il convient d'améliorer. Nous sommes enclins à vous rejoindre sur ce point. Au final, par rapport à la délibération, nous aimerions savoir de manière précise quelles seraient les associations qui poseraient problème pour que nous puissions collectivement voter sereinement cette délibération.

Monsieur le Maire : Juste un mot, Monsieur BAGHDAD. Vous avez été finalement assez sévère avec ce projet de délibération dans la mesure où vous avez dit à Monsieur MENGUY qu'il reprenait les critiques qu'on fait chaque année. Mais c'est très grave, car cela veut dire que ces problèmes ne sont pas réglés et que ceux qu'il a rappelés sont toujours présents et récurrents. Et encore, on ne parle pas de la fatigue des enfants, d'une réforme inadaptée à la maternelle, des ASEM qui sont dans une situation extrêmement délicate, du suivi du contrôle des associations, du partage des locaux, etc. D'ailleurs, je souligne que Monsieur MENGUY est un vrai spécialiste du sujet, encore plus qu'avant, puisqu'il a été le Président de la mission d'information et d'évaluation lancée par la Mairie de Paris sur le périscolaire, le rapport vient d'être rendu et il sera débattu au Conseil de Paris et adopté à l'unanimité d'ailleurs, du moins ses propositions le seront. Cela étant, je voudrais aussi dire sur le deuxième questionnement de Monsieur BAGHDAD que nous ne sommes consultés (et c'est aussi cela qui est gênant) que sur cet appel à projets qui est marginal, sans avoir aucunement notre mot à dire sur le choix des ateliers des rythmes éducatifs sur marchés ou organisés par les directions de la Ville, qui sont la grande majorité. C'est aussi un problème puisque nous ne pouvons pas nous prononcer là-dessus, ni sur la localisation de ces projets. Finalement, nous sommes amenés ce soir à nous prononcer sur une toute petite partie des projets associatifs qui seront mis en place dans le XVe.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN

Madame Chantal ROLGEN : Je crois que quasiment tout a été dit. Je voudrais simplement revenir sur votre intervention, Monsieur BAGHDAD. Des ateliers ont été écartés d'un commun accord entre la CASPE et la Mairie du XVe lors de cette réunion, faute d'informations sur le contenu et les intervenants. Ce n'est

donc pas une pure opposition de notre part. D'autre part, vous avez parlé d'ateliers qui manquaient de qualité pour le Monfort. Pas du tout, l'inquiétude est beaucoup plus grande : le Monfort intervenait dans les écoles Gutenberg et Cherbourg et donnait totalement satisfaction. Quelle n'a pas été notre surprise de ne même pas voir apparaître cette association avec un avis défavorable : elle était carrément absente de la liste des associations proposées. Lorsque nous avons demandé, on nous a dit que c'était parce qu'il y avait une analyse juridique et financière tout à fait défavorable. Quand on voit les subventions données, on se pose des questions. Ce n'est pas du tout une qualité d'atelier, c'est une question d'analyse financière défavorable. On peut regretter aussi qu'il y ait une baisse des subventions, étant donné que sur soixante-douze projets proposés, seuls trente-trois ateliers ont pu être retenus, en raison de la baisse des subventions. Pour toutes ces raisons, et aussi pour le fait que comme en 2014 et 2015, il s'agit d'une délibération globale et nous ne savons pas sur quelles écoles les ateliers vont se dérouler, je propose qu'on s'abstienne.

Monsieur le Maire : En fonction de toutes ces observations, nous sommes amenés à nous abstenir. Je soumets ce projet de délibération au vote.

Le projet de délibération est adopté par trois voix, la majorité s'abstenant.

12. 2016 DJS 103 – Héritage de l'Euro 2016 – Demandes de subventions à l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) et à la Fédération Française de Football (FFF) pour financer des travaux de rénovation de six équipements sportifs

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR

Monsieur Jean-François LAMOUR : C'est une très bonne initiative que d'associer un événement comme l'Euro 2016 au développement de la pratique au niveau des arrondissements et des quartiers de Paris. C'est ce qu'on appelle effectivement l'héritage laissé par un événement de cette nature, qui vaut tout autant par son rayonnement, c'est-à-dire cette capacité qu'a la France d'accueillir un événement de ce niveau (essentiellement de remplir des stades partout en France, en particulier celui du Parc des Princes et du Stade de France en ce qui concerne la métropole parisienne) mais aussi et surtout d'inciter les jeunes et les moins jeunes à pratiquer le football et plus généralement le sport. L'idée finalement d'associer cet événement majeur du calendrier international à la rénovation d'équipements sportifs est une très bonne chose. On aurait pu avoir plus d'équipements à rénover à cette occasion, mais il faut se satisfaire de ce qui est prévu aujourd'hui. Je me permets simplement, Monsieur le Maire, d'aller un peu plus loin dans la prospective et de rappeler que nous portons une autre

candidature : celle de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024. Nous sommes dans la même dimension, c'est-à-dire accueillir un événement de niveau mondial mais laisser une trace, une empreinte à l'issue de cet événement sur le sol parisien. Nous avons porté depuis le début, Monsieur le Maire, un projet d'installation d'équipement dans le parc Suzanne-Lenglen, plus précisément dans l'espace qui pourrait être repris par Aéroport de Paris qui, je vous le rappelle, accueille une zone d'atterrissage et de décollage pour les hélicoptères, mais aussi une base travaux qui pourrait à terme de la concession (c'est-à-dire aux alentours de 2024, cela nécessiterait une renégociation en amont de la concession) voire se libérer une partie de cette emprise. Nous avions l'idée (nous avions reçu à ce propos le Président de la Fédération Française des Sports de Glace, Monsieur GAILHAGUET) d'y installer un équipement structurant, parce qu'il permettrait d'accueillir le siège de la Fédération Française des Sports de Glace, mais également deux patinoires : une destinée à l'entraînement de haut niveau (on reprendrait ainsi l'idée du vélodrome qui se trouve à Saint-Quentin-en-Yvelines qui accueille à la fois le siège de la Fédération Française de Cyclisme et une piste d'entraînement et de compétition pour le cyclisme sur piste), mais aussi (et c'est là le véritable intérêt de ce projet) une deuxième patinoire qui serait ouverte au plus grand nombre. L'outil pourrait être utilisé (puisqu'on parle de 2024 et des Jeux d'été) pour accueillir un autre événement, ce serait donc un équipement polyvalent. Ça pourrait être un équipement qui nécessite une capacité de spectateurs d'environ cinq mille places, on peut penser au badminton, à deux ou trois autres disciplines faisant partie du programme olympique qui permettront ensuite, une fois les Jeux passés de transformer cet équipement couvert en stade de glace et en lieu de pratique pour tous d'une discipline qui n'a quasiment aucun lieu de pratique à Paris intramuros. Je crois que les Français Volants sont dans une partie de Bercy, l'espace AccordHotels Arena, mais je ne sais pas si cette patinoire existe encore. Sur ce projet, auquel nous sommes tout à fait favorables, je souhaitais (et vous en serez d'accord Monsieur le Maire) ré-insister largement en amont sur notre capacité à imaginer ce que doivent être, dans le cadre de projets comme ceux-là, des initiatives qui sont en quelque sorte l'héritage laissé par des événements dont on sait qu'ils sont regardés avec beaucoup de plaisir par les Françaises et les Français et les Parisiens, mais aussi par une partie de la population qui estime que c'est beaucoup d'argent concentré sur un seul événement, avec finalement peu de retours pour la pratique pour tous (la partie dite de « sport de masse »). Voilà un bon exemple, à la fois dans la rénovation de ces équipements mais aussi dans le projet que nous portons pour Suzanne-Lenglen, de satisfaire celles et ceux qui pourraient s'inquiéter du coût de l'organisation de tels événements.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur José BAGHDAD : Merci d'avoir souligné le fait que c'est une première et que cette subvention qui va être proposée est demandée à l'UEFA et à la Fédération Française de Football pour qu'il y ait justement une contribution et un héritage concret. C'est une première, à l'initiative d'ailleurs (je tiens à le souligner) du Maire de Bordeaux qui avait demandé cela et ça se réalise de manière concrète. Je pense que c'est une initiative collective qu'il faut souligner. Passer de l'héritage que doit laisser l'Euro 2016 à l'héritage de Paris 2024, je pense que nous avons tous cet objectif de pouvoir accueillir les Jeux Olympiques en 2024, de faire que ce soit une réussite, y compris (on en parlera lors d'un vœu) en termes d'accueil, de qualité dans la sécurité, et une réussite en termes d'équipement. A ma connaissance (mais je me trompe peut-être, Monsieur LAMOUR, vous êtes mieux placé que moi pour connaître le dossier de Paris 2024), dans les sites qui ont été envisagés pour Paris 2024, le site de Balard n'est pas du tout mentionné. L'objectif n'est pas de construire en dur des équipements dans Paris ou à proximité de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques, mais au contraire d'utiliser la base d'équipements existants, les rénover le cas échéant, à une exception près : la piscine olympique et le sautoir pour le plongeon. A part ces deux exceptions majeures, la plupart des équipements seront soit déjà existants, soit des équipements temporaires qui auraient vocation à utiliser des lieux comme le Grand-Palais, le Champ de Mars ou des équipements démontables après Paris 2024, pour une raison simple : pour limiter le coût, montrer que Paris 2024 est responsable et pouvoir créer une dynamique positive dans un budget qui sera contraint. Ce ne sera plus l'exemple d'olympiades que nous avons pu connaître précédemment, très coûteuses avec un héritage assez limité, ou alors un héritage comme à Calgary qui part finalement en lambeaux au fil des années. L'objet de nos discussions n'est pas là. Encore une fois, Monsieur LAMOUR, je pense que vous connaissez mieux le dossier que moi. Mais je m'étonne de cette proposition qui, à ma connaissance, est une première par rapport à un site dans le XVe arrondissement pour l'accueil des Jeux Olympiques.

Monsieur le Maire : Si je peux me permettre, ce n'est pas du tout une première. Permettez-moi de vous le dire, cher collègue, et je suis très déçu par votre intervention parce que la proposition de Monsieur LAMOUR a été débattue voici maintenant des mois, voire plus d'une année, aussi bien avec l'Adjoint au Maire chargé des sports Monsieur MARTINS, qu'avec Madame Anne HIDALGO avec laquelle j'ai évoqué cette proposition, qu'elle n'a d'ailleurs pas rejetée, et qui consistait (à partir du moment où nous étions tous d'accord pour fermer l'héliport de Paris et Issy, ou au moins de le réduire aux simples vols de services d'urgence de service public) à réaménager une partie de ce site au moins, qui est sur six ou sept hectares, en équipement sportif en dur. C'est tout à fait regrettable si cette idée n'a pas été retenue, d'autant plus qu'elle était, comme

l'a dit Jean-François LAMOUR, financée en grande partie par la Fédération Française des Sports de Glace. Nous, élus du XVe, nous étions en proposition pour l'aménagement de ce site et je n'ai jamais constaté qu'il y avait des oppositions aussi fortes de la mairie centrale.

Quant au projet de délibération qui nous est soumis, on se réjouit évidemment de l'Euro 2016. D'ailleurs, je vous signale que nous avons donné le coup d'envoi du challenge Génération 98 samedi après-midi avec Frank LEBŒUF. Nous avons donné tous les deux le coup d'envoi, j'ai fait une passe assez remarquée d'ailleurs et remarquable, mais malheureusement l'ACP15, l'équipe du XVe, a perdu 1-0 et n'a pas été sélectionnée pour la finale. C'est comme ça, c'est le sport, il faut admettre aussi la défaite sportive, on fera mieux la prochaine fois. Je pense que c'est une excellente idée, je regrette qu'elle soit balayée comme vous l'avez fait, Monsieur BAGHDAD. Monsieur LAMOUR pour une explication de vote.

Monsieur Jean-François LAMOUR : C'est essentiellement pour répondre à Monsieur BAGHDAD. Il ne m'avait pas échappé que ce projet n'était pas dans les propositions d'implantation de lieux. Je vous incite, si vous êtes favorable à ce projet, à nous aider. Le projet définitif sera déposé en septembre auprès du CIO, il peut encore évoluer. Pour tout vous dire, même après son dépôt devant le CIO, un projet comme celui-là est toujours en capacité jusqu'en septembre 2017 d'évoluer, de faire l'objet d'un certain nombre d'amendements. Votre propos est assez contradictoire quand vous dites que ce n'est pas prévu et qu'il vaut mieux ne pas construire des équipements comme celui-là et les faire de façon provisoire. Juste un exemple : si nous nous en tenons au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui par le comité de candidature, il n'y aura aucun héritage laissé par les Jeux sur le territoire parisien, puisque la quasi-totalité des équipements (vous l'avez dit Grand-Palais, Champ de Mars, Bercy) sont des équipements qui sont déjà construits. Ce que je vous propose, ce n'est pas un projet pharaonique. C'est un stade couvert qui pourra contenir un espace dédié pour le patinage, c'est-à-dire extrêmement réduit, avec cinq mille places pour les spectateurs. On n'est pas sur un projet de l'ordre d'une salle couverte de vingt mille places, ce qui nous manque dans le dossier de candidature pour les Jeux de 2024. Ce n'est pas un projet ficelé et je vous incite vraiment à nous aider à convaincre le comité de candidature, Monsieur LAPASSET, Monsieur ESTANGUET. Madame HIDALGO, comme le disait fort justement le Maire Philippe GOUJON, n'était absolument pas fermée à l'implantation de cet équipement. Et puis, faisons en sorte que les Jeux de 2024 laissent un héritage à Paris. Vous en conviendrez, si c'est dans le XVe, ce sera très bien là aussi pour les habitants du XVe et pour celles et ceux qui veulent pratiquer une discipline qui est très difficile à pratiquer dans l'espace, dans le périmètre parisien.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre aux voix ce projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2016 DAC 241 – Subventions (695 000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre Silvia-Monfort

14. 2016 DAC 332 – Subventions (4 000 euros) et convention avec l'association L'Œil de Jack

15. 2016 DAC 333 – Subventions (8 000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires

16. 2016 DDCT 12 – Subventions d'un montant total de 69 700 euros à treize associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur José BAGHDAD : Je souhaite profiter de cette délibération pour souligner la qualité des actions effectuées par le Foyer de Grenelle, qui traverse une période un peu difficile, notamment dans sa gouvernance avec sa Présidente et sa Directrice qui quittent la gestion du Foyer de Grenelle. Je voulais saluer et apporter tout mon soutien à cette structure qui surmontera la difficulté passagère pour continuer à rayonner dans le XVe arrondissement et continuer à proposer des actions d'insertion professionnelle comme celle-ci par exemple.

Monsieur le Maire : Je partage totalement vos observations concernant l'excellent travail de cette Directrice et nous allons soutenir le plus possible, encore plus que d'habitude, le centre social.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2016 DDCT 32 – Subventions (16 500 euros) à trois associations œuvrant en faveur de l'animation locale et de la participation citoyenne

Monsieur le Maire : Madame DOUCERE

Madame Marie-Caroline DOUCERE : Juste une question de forme. Sauf erreur de ma part, dans cette délibération, deux montants différents nous sont proposés au bénéfice de l'association de notre arrondissement DLP15. Dans l'exposé des motifs est soumise à notre vote la somme de 4 500 euros ; dans la fiche de présentation, un autre montant de 3 000 euros est proposé, qui

correspondrait à la subvention que nous avons votée en 2015 pour cette même association. Est-il possible d'obtenir un éclaircissement sur ce qui nous est soumis, afin que nous puissions voter cette délibération en toute connaissance de cause ?

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur José BAGHDAD : A ma connaissance, la subvention pour DLP15 est de 4 500 euros, mais nous pouvons demander une précision pour cette coquille dans le projet de délibération.

Monsieur le Maire : Il faudrait surtout qu'il y ait une rectification par les services de la Ville avant le Conseil de Paris.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. 2016 DFPE 68 - Subventions (3 058 449 euros) et avenants avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite-enfance

19. 2016 DFPE 195 - Réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard Lefebvre (15e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH

20. 2016 DFPE 11-G - Réalisation d'un centre de PMI et d'un multi-accueil de 99 places au 147 boulevard Lefebvre (15e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH

Monsieur le Maire : Je vous propose d'examiner ensemble les deux délibérations DFPE, même si la DFPE 11G n'est transmise que pour information à notre assemblée, puisqu'il s'agit d'une délibération relevant du Conseil départemental qui n'est pas soumise au vote. Merci.

21. 2016 DASES 128-G - Subventions (390 500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre globalement à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion et je vous invite à un vote positif.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

22. V152016057 - Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-

TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jérôme LORIAU, Audrey LEVAVASSEUR, Hubert MARTINEZ, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains relatif à la suppression de la « fans zone » du Champs de Mars

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR

Madame Audrey LEVAVASSEUR : Je présente aujourd'hui un vœu à la Maire de Paris et au Préfet de police sur la suppression de la fans-zone du Champ de Mars. En effet, il est prévu qu'une fans-zone (lieu de retransmission des matchs sur écrans géants) soit mise en place sur le Champ de Mars en vue de l'Euro 2016 qui accueillera près de cent mille personnes chaque jour pendant un mois à compter de mi-juin. Je viens d'apprendre par Monsieur le Maire que la mise en place de cette fans-zone avait commencé aujourd'hui. Encore une fois, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, comme le Maire Philippe GOUJON l'a fait au Conseil de Paris en mars dernier, nous voulons tirer la sonnette d'alarme. Nous ne remettons pas en cause la fierté et la chance que constitue pour la France le fait d'avoir été choisie pour accueillir l'Euro 2016, mais nous sommes inquiets pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous sommes inquiets pour les riverains. A ce jour, la Mairie de Paris et la Préfecture de police n'ont pas apporté toutes les réponses sur les moyens permettant de préserver la tranquillité publique, la propreté, l'hygiène, la circulation et le stationnement. Ces éléments suscitent beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes auprès des habitants, comme nous avons pu l'entendre lors du dernier conseil de quartier Dupleix-Motte-Picquet avec ma collègue Anne-Charlotte BUFFETEAU, mais également auprès de l'association des Amis du Champ de Mars qui est venue tenir une réunion le 30 mars dernier à la Mairie du XVe. Ils sont notamment inquiets car il y a une autorisation de consommer de l'alcool sur la fans-zone, ce que nous n'approuvons bien entendu pas du tout. Nous sommes inquiets également sur le plan de la sécurité pour tous ceux qui vont venir assister aux matchs dans la fans-zone, dont nous ne souhaitons pas (pour reprendre les termes de l'association des Amis du Champ de Mars) qu'elle se transforme en « deads-zone ». Il est important de rappeler que l'un des membres des commandos islamistes radicaux de Paris et de Bruxelles a révélé que le plan initial des terroristes était de passer à l'action durant l'Euro de football. Nous sommes face à un risque terroriste plus élevé que jamais. La Préfecture de police et la Mairie de Paris ont décidé de renforcer les mesures de sécurité, ce que nous saluons, mais aujourd'hui le nombre d'agents de surveillance privée reste très insuffisant. C'est ce qu'affirme le Président du Conseil National des Activités Privées de Sécurité. D'ailleurs, le collège du Conseil National des Activités Privées de Sécurité a recommandé à l'unanimité la suppression des fans-zone. De plus, les effectifs de police qui seront mobilisés

sur l'événement sont actuellement encore inconnus. Aujourd'hui, le Premier Ministre dit que nous sommes en état de guerre ; le Ministre de la Ville dit qu'il existe une centaine de Molenbeek en France. Dans ce contexte, il semble dangereux et presque irresponsable de maintenir de tels rassemblements, en tout cas en-dehors de stades déjà existants et sécurisés.

Un dernier point, du point de vue financier, de coût pour la Ville et donc pour le contribuable, rappelons que le coût de la protection a doublé pour les villes hôtes de l'Euro 2016 sur le plan national. Je pense aussi à l'impact potentiellement négatif pour de nombreux commerces alentours, notamment avenue de Suffren et avenue de la Motte-Picquet (je pense au Village Suisse), qui réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires pendant cette période et auxquels les touristes ne pourront que difficilement accéder avec l'implantation de la fans-zone. D'ailleurs, une réunion avec les commerçants du quartier, que nous souhaitions organiser avec Philippe GOUJON, a dû être annulée faute d'éléments d'information suffisants à leur communiquer, à la fois sur d'éventuelles mesures qui pourraient être prises en leur faveur sur l'aspect financier, mais aussi sur l'aspect sécurité.

Pour toutes ces raisons, pour éviter un danger inutile pour nos concitoyens, une situation difficile pour les riverains et les commerçants, et des dépenses excessives pour la Ville et le contribuable, nous demandons à la Maire de Paris et au Préfet de police la suppression de la fans-zone du Champ de Mars, ou à défaut son implantation dans l'enceinte du stade Charléty.

Monsieur le Maire : Tant qu'il s'agissait d'organiser une fans-zone, avec bien sûr un certain nombre de nuisances pour le quartier par rapport à la sécurisation alentours, à la propreté, à la gestion, aux difficultés pour un certain nombre de commerces (comme le Village Suisse, mais pas seulement), nous demandions des améliorations des équipements mis en place et des politiques mises en place pour que la situation ne dégénère pas. A partir du moment où un attentat terroriste s'est produit récemment à Bruxelles et que, vous l'avez rappelé, dans les plans de ces terroristes, ou en tous cas dans leurs objectifs, figurait l'Euro 2016, tout ceci devient quand-même beaucoup plus risqué. Même si nous nous réjouissons (et je tiens à le dire de façon très forte) et nous sommes très fiers que notre pays puisse accueillir l'Euro 2016, néanmoins, le maintien de la fans-zone du Champ de Mars représente un risque tout à fait inconsidéré, puisque c'est justement pour cette raison (c'est ce que je ne comprends pas) que le gouvernement a décidé de proroger l'état d'urgence jusqu'après l'Euro 2016. C'est donc qu'il y a de véritables dangers. Je n'ai pas encore compris pourquoi les fans-zones étaient consubstantiellement liées à l'organisation de l'Euro 2016, ce qui n'a pas toujours été le cas. Si c'était le cas et si le gouvernement voulait vraiment avoir des fans-zones (ce qu'on peut comprendre) pour rassembler dans un seul lieu des

supporters, pourquoi ne pas accepter la proposition que nous avons faite avec Rachida DATI d'utiliser le stade Charléty qu'on peut sécuriser beaucoup plus facilement, puisqu'il y a de « hautes murailles » si je puis dire. Je constate que cette fans-zone du Champ de Mars qui va simplement bénéficier d'un grillage de 2,40 mètres de haut avec six ouvertures pour laisser passer cent mille personnes qui vont faire des va-et-vient permanents, tous les jours pendant un mois, de dix heures du matin à minuit, n'a pas la même sécurisation qu'un stade comme le stade Charléty ou le Stade de France où les terroristes n'ont pas pu accéder et c'est la raison pour laquelle ils sont morts à l'extérieur. Même le Stade de France sécurisé et protégé comme il l'est déjà s'est doté voici quelques semaines d'un deuxième périmètre de protection avec une deuxième clôture de 2,40 mètres de haut et les ouvertures du Stade de France, qui sont une vingtaine, ont été réduites à quatre portes d'entrée. Là, nous allons avoir juste un grillage de 2,40 mètres avec six portes d'entrée et un contrôle (vous l'avez dit très justement) qui sera assuré par trois cent cinquante, quatre cents, quatre cent cinquante agents de surveillance privés, pourquoi pas, alors qu'on sait très bien que le ratio habituel est d'un agent de surveillance pour cent spectateurs, donc pour cent mille spectateurs, il faudrait mille agents de surveillance. On n'en aura même pas la moitié. D'autant plus que les grandes sociétés de surveillance privée de la place ont décidé de refuser les propositions et ne seront pas candidates pour surveiller ces fans-zones parce qu'elles ne veulent pas prendre le risque, qu'elles considèrent comme trop élevé, de surveiller ces fans-zones où en plus on va servir de l'alcool, ce qui est quand même complètement fou alors que tout autour, le Préfet de police vient de prendre un arrêté d'interdiction de vente et de consommation d'alcool dans tout le quartier, mais on pourra consommer de l'alcool à l'intérieur de la fans-zone et en acheter, puisqu'il y aura des établissements qui vendront de l'alcool à profusion. C'est quand même un peu bizarre. Je rappelle (et c'est dit dans le vœu) que les Anglais ont eu la même aventure pour les Jeux Olympiques puisqu'ils avaient le même dispositif et qu'ils ont dû le transformer en catastrophe au dernier moment, puisque les agents de surveillance privée ont fait défaillance et ils ont dû faire appel en urgence à trois mille cinq cents militaires pour protéger leurs zones. Nous n'aurons pas là les sécurités qui sont souhaitées dans un espace de quinze hectares, ouvert au public, sans billet. De plus (je le regrette), la semaine dernière, alors qu'une proposition de loi déposée par Les Républicains était examinée et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, mon amendement permettant une meilleure sécurisation des fans-zones en étendant l'interdiction judiciaire d'accès aux stades pour les interdits de stade aux fans-zones a été rejeté par le gouvernement, ce qui évidemment accroît les risques de voir aussi, en plus, un certain nombre de hooligans interdits de stade rentrer sur cette fans-zone. Cette zone mobilisera d'ailleurs de considérables forces de police qui seront

indisponibles ailleurs pour renforcer la protection des stades, des gares et des aéroports qui seront les portes d'entrée de tous les supporters. J'en terminerai en disant que nous sommes très inquiets puisque nous voulons depuis des semaines organiser une réunion avec les commerçants du secteur pour leur indiquer comment les choses seront organisées, mais le Préfet de police (que j'ai encore eu récemment) me dit qu'il ne sait pas encore quel sera le dispositif de sécurisation policier qui sera mis en place autour de la fans-zone. A l'intérieur de la fans-zone, vous avez bien compris que ce sont les villes organisatrices et les organisateurs qui assurent la sécurité, mais autour c'est la Préfecture de police. On sait bien que les supporters qui sortiront à minuit de la fans-zone par dizaines des milliers n'iront pas forcément se frotter aux CRS de la rue de Varenne, mais viendront plutôt côté XVe, la Motte-Picquet, Commerce, Suffren, là où sont les bars, les restaurants et surtout les stations de métro. Nous aurons un flux de plusieurs dizaines de milliers de personnes à gérer à la sortie. Tout cela pose tout de même de graves inquiétudes qui nous préoccupent au plus haut point. Encore une fois, nous « touchons du bois » pour que tout se passe bien et nous ne voulons pas que la fête se transforme en cauchemar. C'est la raison pour laquelle nous demandons la suppression de cette fans-zone.

Monsieur BAGHDAD

Monsieur José BAGHDAD : Votre position, Monsieur le Maire, est connue, vous l'avez rappelée en Conseil de quartier. Un certain nombre d'inquiétudes avaient été mentionnées sur des éléments qui ont été répétés ici : sur la tranquillité publique, la propreté, l'hygiène, la circulation, le stationnement... Beaucoup de réponses ont été apportées, peut-être que vous ne les considérez pas comme satisfaisantes et j'entends vos propos. Pour autant, par rapport aux enjeux qui ont été rappelés un peu tout à l'heure et au contexte très particulier du déroulé de l'Euro 2016 en France, il y avait deux attitudes : la première était de dire ne laissons pas régner la terreur à Paris et faisons en sorte que Paris continue à vivre et puisse accueillir de façon sereine des événements majeurs, ce qui nourrit la réflexion pour le projet Paris 2024 et notre capacité à pouvoir accueillir des événements mondiaux et des gens en grand nombre sur des lieux précis. Est-ce qu'il faut avoir peur ou plutôt faire en sorte que ça s'organise dans de très bonnes conditions ? Ces conditions d'accueil dans une fans-zone permettent au contraire de sécuriser les supporters car s'il n'y a pas de fans-zone, ils vont se disperser dans Paris, en terrasse, dans beaucoup d'endroits. Est-ce que ce sera beaucoup plus sécurisé que dans une fans-zone ? Non, bien au contraire. Ça permet de canaliser les supporters dans un lieu qui sera sécurisé et où ils seront sereins. Ensuite, dans vos propos et dans la proposition de vœu que vous faites, vous dites : soit n'organisons pas de fans-zone pour ne pas prendre de risque ; ou alors, pas chez nous mais à Charléty. Je crois qu'il faut soit

assumer son choix et dire : nous prenons, nous assumons un risque au Champ de Mars ou à Charléty. Soit nous disons : nous accueillons les supporters de façon sécurisée et le processus de sécurisation qui est proposé dans la fans-zone du Champ de Mars est suffisant pour pouvoir accueillir les supporters, Charléty aurait d'autres inconvénients que vous ne mentionnez pas là.

Monsieur le Maire : Je crois que vous n'avez pas très bien compris notre démarche. Nous ne disons pas qu'il faut le faire ailleurs, mais qu'il faut le faire dans un stade. Charléty nous paraissait adapté, comme le Stade de France, comme Jean Bouin mais il est utilisé pour autre chose. Charléty est vide et c'est un stade de rugby. Nous considérons que nous pouvons très bien accueillir dans des conditions sécurisées à Charléty, ou ailleurs dans un autre stade, mais pas sur le Champ de Mars au pied de la Tour Eiffel avec une simple clôture de 2,40 mètres de haut. Oui à l'Euro 2016, non à la fans-zone du Champ de Mars.

Le vœu est adopté par la majorité, la gauche s'abstenant.

23. V152016058 - Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Agnès EVREN, Chantal ROLGEN, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-Modem relatif à l'occupation illégale du lycée Jean-Jaurès dans le 19ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Jean-François LAMOUR a soulevé le sujet devant la représentation nationale la semaine dernière. Un groupe politique, en tout cas très politisé, un groupuscule a permis à un certain nombre de personnes migrantes d'entrer dans un lycée qui est situé dans le XIXe arrondissement qui s'appelle le lycée Jean-Jaurès. Ces personnes seraient actuellement au nombre d'environ trois cents à quatre cents dans l'établissement. En quoi cela nous concerne-t-il ? Eh bien, contrairement à ce qui a été rapporté, le lycée Jean-Jaurès n'est pas du tout un bâtiment désaffecté, c'est au contraire un bâtiment qui fait l'objet d'une rénovation actuellement pour accueillir prochainement les élèves d'un établissement qui se trouve dans le XVe arrondissement, puisqu'il s'agit du lycée professionnel du bâtiment. Or, dans l'attente que les élèves du lycée professionnel du bâtiment puissent intégrer le lycée Jean-Jaurès, un autre projet est un peu encalminé, c'est celui que vous portez, Monsieur le Maire, avec Jean-François LAMOUR, de créer un nouveau collège dans le XVe sud pour accueillir les besoins de places en second degré dans le XVe arrondissement qui sont très nombreux et qui sont amenés à l'être encore plus en raison des

nombreux projets qui sont conçus dans le quartier, je pense en particulier (pour ne citer que celui-là) à la rénovation des ateliers de Vaugirard qui comporte, comme vous l'avez dit tout à l'heure, un grand nombre de logements sociaux, autour de quatre cents. Nous demandons donc que, conformément à la décision qui a été rendue en référé vendredi par la justice, qui avait été saisie par la Présidente de la région Ile-de-France Valérie PECRESSE, le lycée Jean-Jaurès soit évacué, que le déménagement du lycée du bâtiment puisse avoir lieu comme cela était convenu et que la Maire de Paris diligente avec la Mairie du XVe arrondissement la réalisation du nouveau collège dans ces locaux.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY : Monsieur Alphée ROCHE-NOEL a excellemment rappelé la situation du lycée Jean-Jaurès et en plus, le besoin du XVe d'un nouveau collège. S'il y a bien un lieu de l'espace public qui doit être sacralisé et qui ne doit pas être la victime de phénomènes politiques, c'est bien un établissement scolaire. L'occupation, pilotée par un groupe politique, par des migrants d'un établissement scolaire heurte l'ordre républicain et le respect de la loi. La justice l'a dit vendredi et à ce titre, nous sommes très clairs sur le besoin de faire respecter la loi et donc de faire évacuer ce lycée pour que la communauté scolaire soit protégée et que les enfants qui doivent, une fois que le lycée sera rénové, continuer leurs études puissent le faire dans de bonnes conditions. Il n'y a pas d'exception à la règle. Les établissements scolaires doivent être protecteurs de cet ordre républicain et du respect de la loi. Je crois que si nous ne partageons pas ce constat, quel que soit notre bord politique, on a effectivement un problème de valeur sur les établissements scolaires.

Le second point, c'est cette urgence : nous avons une urgence dans le XVe arrondissement avec le besoin d'un nouveau collège. Nous ne pouvons accepter que la Maire de Paris se rende complice, voire coupable d'un nouvel obstacle à l'émergence d'un collège dans le sud du XVe arrondissement. Les communautés scolaires des collèges du XVe, que ce soit Modigliani, Citroën, Duhamel, Apollinaire ou Debussy n'en peuvent plus. Les places manquent, les classes sont pleines à craquer, les études se font dans de mauvaises conditions, parfois même dans de mauvaises conditions de sécurité. Il est urgent, à l'aune de 2017-2019 avec les prévisions d'effectifs que nous avons du rectorat et du département de Paris, que la Ville se bouge. Il y a urgence, urgence éducative, urgence sociale avec toutes les familles qui vont arriver dans les nouveaux logements. On ne peut pas leur refuser le droit à la scolarité, c'est dans la loi. Cela commence aussi par le respect de la loi au lycée Jean-Jaurès et le respect de la loi dans le XVe arrondissement, c'est-à-dire de garantir à tous les enfants du collège de

pouvoir étudier dans de bonnes conditions, c'est-à-dire avec un nouveau collège à la place du lycée du bâtiment rue Saint-Lambert.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHAD

Monsieur José BAGHDAD : Si vous présentiez un vœu pour la création d'un nouveau collège dans le XVe, nous aurions accompagné ces réflexions, et le lycée professionnel du bâtiment peut être une piste, mais aujourd'hui rien n'est acté, rien n'est fait, nous n'avons pas de calendrier, donc pas d'urgence sur le calendrier d'une rénovation éventuelle du lycée professionnel du bâtiment pour le transformer en collège. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour. J'entends que vous le regrettiez mais ce n'est pas l'objet de votre vœu. Selon moi, l'objet de votre vœu est hors du champ de compétences de notre assemblée. Nous ne sommes pas ici, Monsieur Alphée ROCHE-NOEL, à l'Assemblée Nationale, nous sommes ici au sein du Conseil du XVe arrondissement. Sur le lycée Jean-Jaurès, chacun peut avoir son opinion, mais il ne fait pas partie de nos compétences de discussion. Ce n'est ni dans nos compétences géographiques, ni dans les attributions de notre périmètre d'intervention. C'est un lycée qui n'appartient même pas à la Ville de Paris. A la limite, vous pourriez adresser ce vœu non pas à la Maire de Paris mais à la Présidente de la région Ile-de-France, ou au moins à sa représentante et vice-présidente chargée des lycées à la région Ile-de-France, c'est-à-dire à Madame EVREN qui siège dans notre assemblée, car ça ne concerne en aucun cas la Maire de Paris, en aucun cas elle n'est complice contrairement à ce qui a été dit. Demandez à Madame EVREN de faire le nécessaire pour cette situation. En tout cas, ça ne concerne pas notre assemblée et, même si vous le regrettez, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire : Je suis obligé d'intervenir parce que ça concerne notre arrondissement à partir du moment où ça se passe dans notre arrondissement. Nous avons rencontré le proviseur de ce lycée qui est fort marri de ne pouvoir déménager alors que son déménagement était prévu. Il n'y a plus de travaux d'entretien, de maintenance depuis un certain nombre d'années maintenant puisque ça prend du retard chaque année. Evidemment, c'était de la responsabilité de la région sous le mandat précédent, c'est sûr. Cette fois-ci, il est encore plus contrit parce que tout était prévu pour un déménagement à une date prochaine, même si effectivement, comme vous le dites, la décision n'est pas encore prise d'installer un nouveau collège dans ce bâtiment. Aujourd'hui, les lycéens qui y travaillent le font dans de mauvaises conditions. J'y suis encore allé très récemment, avec Madame EVREN d'ailleurs, et le lycée est quand même très vétuste aujourd'hui, il faut absolument le rénover également. Vous nous renvoyez vers Madame PECRESSE, vous savez qu'elle a saisi le tribunal administratif pour demander l'évacuation et même le recours à la force publique en cas de non-

libération des lieux. Le tribunal administratif a donc été saisi par le Conseil régional, il a donné (je crois que c'était hier) soixante-douze heures aux deux cent cinquante réfugiés ou migrants qui occupent le lycée pour le libérer. Pour le moment, rien n'est fait. Nous attendons que ce souhait de la Présidente de région soit exaucé de façon à permettre l'installation prochaine des lycéens qui sont dans la difficulté dans le XVe (on ne peut pas le négliger, ce sont quand même des personnes qui travaillent dans le XVe) de pouvoir déménager dans un lycée neuf qui devrait normalement pouvoir les accueillir très prochainement.

Monsieur LAMOUR

Monsieur Jean-François LAMOUR : Je voudrais rajouter un autre élément, que j'avais d'ailleurs évoqué dans ma question posée au Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE à l'Assemblée Nationale. Il est normal qu'on parle à nouveau de ce sujet puisque ça intéresse les élèves et les parents de cet arrondissement, puisqu'on va y créer un collège. Nous avons un mauvais souvenir, Monsieur BAGHDAD, de l'occupation du lycée Jean-Carré qui a duré plus de quatre mois dans la même configuration et dans des conditions sanitaires qui étaient particulièrement pitoyables puisque, au départ, si mes souvenirs sont bons, quasiment le même groupe d'activistes avait accueilli entre cent et cent cinquante migrants et ils avaient terminé à près de mille, dans des conditions sanitaires exécrables. Je crois que nous avons tout intérêt, collectivement, à nous intéresser à un sujet comme celui-là. Tout autant pour des problématiques liées à l'accueil des migrants (certes, c'est un autre sujet, mais c'est quand même la réalité aujourd'hui, une réalité qui doit nous intéresser tous) et parce que, de fait si on laisse faire, ça a un impact sur la transformation du lycée du bâtiment en collège. De fait, on a besoin de ce collège dans le XVe arrondissement. Il ne faut pas considérer que c'est un sujet qui relève purement de l'Assemblée Nationale ou qui territorialement ne nous intéresse pas. C'est un sujet d'actualité qui intéresse au premier chef le XVe arrondissement.

Monsieur le Maire : Je soumets ce vœu au vote de notre assemblée.

Le vœu est adopté, la gauche ne prenant pas part au vote.

24. V152016059 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Marie TOUBIANA, Alphée ROCHE-NOEL, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-Modem relatif à la décision de la Mairie de Paris d'ouvrir le Parc André-Citroën 24 heures sur 24 de mai à septembre

Monsieur le Maire : Madame De CLERMONT-TONNERRE

Madame Claire De CLERMONT-TONNERRE : L'exécutif parisien nous avait annoncé que l'ouverture nocturne des parcs et jardins serait décidée en concertation avec les maires d'arrondissement. Malheureusement, une fois de plus, la Mairie de Paris a décidé de faire l'impasse sur l'avis de plusieurs d'entre eux et donc, en ce qui nous concerne, d'ouvrir le parc André-Citroën 24h/24. Pourtant, notre refus d'ouvrir ce parc est fondé sur plusieurs motifs. D'abord, la configuration du parc Citroën représente une réelle dangerosité la nuit du fait de ses multiples plans d'eau et de son absence d'éclairage. A ceux-ci s'ajoutent les problèmes rencontrés l'été dernier lors de l'ouverture du parc 24h/24 : nuisances sonores, pratiques d'usages interdits, problèmes sanitaires ou encore dangerosité liée aux débris de verre sur la pelouse centrale. Or, d'une part la mission des jardiniers est d'entretenir les végétaux et les espaces verts et non de traiter les problèmes de malpropreté et d'hygiène liés à des usages inappropriés. D'autre part, la sécurité des usagers n'est pas garantie. Je rappelle que nous sommes confrontés à suffisamment de troubles à la tranquillité publique et de vandalisme dans ce secteur pour ne pas créer de nouveaux appels d'air. Ce n'est pas le seul équipage prévu par la Ville pour assurer la surveillance des parcs des XIIIe, XIVe et XVe arrondissements qui pourra intervenir en cas de problème, d'autant que nos effectifs de police, qui sont notoirement insuffisants, doivent faire face à de multiples sollicitations auxquelles viendront s'ajouter l'opération Vigipirate-Sentinelle et l'Euro 2016, que vous venez d'évoquer Monsieur le Maire. Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Maire de Paris d'annuler sa décision d'ouvrir le parc André-Citroën 24h/24 et, parallèlement, nous proposons de retarder la fermeture de ce jardin jusqu'à 23 heures pendant l'été, avec un gardiennage permanent afin d'éviter les nuisances et désordres de tous types.

Madame TOUBIANA

Madame Marie TOUBIANA : Ma collègue Claire De CLERMONT-TONNERRE a rappelé les inconvénients d'une ouverture nocturne du parc Citroën, ouverture complètement inutile puisque, en période de canicule, les habitants pourraient trouver de la fraîcheur sur les quais de la Seine ou l'Ile aux Cygnes qui sont très proches. D'ailleurs, même en période de canicule (rassurez-moi, mes chers collègues de gauche), les personnes qui travaillent dorment bien la nuit, elles ne se promènent pas dans les parcs à minuit, une heure ou deux heures du matin. Les familles n'errent pas dans les jardins à minuit ou une heure du matin avec leurs enfants. A qui donc est destinée cette ouverture ? Une ouverture qui ne provoquerait que des nuisances, qui coûteraient cher aux contribuables. Nous avions d'ailleurs proposé comme solution alternative à la Mairie de Paris

l'ouverture du jardin Atlantique qui offre moins d'inconvénients, mais la Mairie de Paris a refusé cette proposition. La solution que nous proposons d'une fermeture retardée à 23 heures est une solution tout à fait mesurée et raisonnable et nous espérons que nos collègues de gauche reviennent à la raison et votent avec nous ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur VASNIER

Monsieur Bertrand VASNIER : L'ouverture du parc André-Citroën s'inscrit dans le mandat qui a été donné par les électeurs parisiens à Anne HIDALGO. D'une manière générale, il s'inscrit dans un mouvement qui est inscrit dans la plupart des capitales occidentales. C'est une conception de l'espace public et de son appropriation, c'est une conception pour rendre à des heures élargies durant l'été l'utilisation des parcs. D'ailleurs, on sait que l'éclairage sera revu à l'occasion de cette ouverture pendant l'été. Au niveau sanitaire, ce sera aussi prévu avec bien sûr les toilettes du parc. Le nettoiement des pelouses sera assuré les samedis et dimanches par un prestataire privé. Pour les mois de juillet et d'août, les agents interviendront en semaine dès 7 heures 30. La collecte des bacs sera adaptée à la production. La fréquence et le personnel de surveillance privée sera à cette occasion revue.

Monsieur le Maire : Je me réjouis de toutes ces bonnes nouvelles, c'est une véritable manne qui s'abat sur notre arrondissement. On est heureux de l'apprendre par la bouche de Monsieur VASNIER. Juste une observation : je ne pense pas que les électeurs du XVe, lors des dernières municipales, aient vraiment donné mandat à Madame HIDALGO pour ouvrir le parc André-Citroën dans le XVe, je n'aurai pas la cruauté de rappeler les résultats.

Le vœu est adopté.

25. V152016060 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jean-Yves PINET, Alphée ROCHE-NOEL, Isabelle LESENS, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-Modem sur le réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance de la Porte de Sèvres

Monsieur le Maire : Madame LESENS

Madame Isabelle LESENS : Je me souviens de cette année 1989 où l'Aquaboulevard fut inauguré. Nous étions au mois de mai et ce qui était alors le plus grand parc aquatique d'Europe n'était accessible que par un parcours sordide de trottoirs minuscules et sombres et de longues attentes aux feux de

circulation. Pour y remédier, à l'époque, on n'envisageait rien d'autre que de faire passer tout le monde dans un souterrain. L'arrivée du tramway, vingt ans plus tard, en 2009, a donné lieu à des travaux de voirie assez importants, mais la situation ne s'en est pas pour autant améliorée, elle a même empiré. En effet, les traversées de la sortie et de l'entrée du périphérique n'ont pas été modifiées à ce moment-là et elles se font toujours de façon chaotique, bien souvent en courant. Quant à la sortie de l'Aquaboulevard, elle est devenue encore plus exigüe. L'avenue de la Porte de Sèvres, de son côté, est devenue à ce moment-là encore plus difficile pour les cyclistes et à cela se sont ajoutées des pistes cyclables que je qualifie de minables, et la création de la rue Henri-Farman, qui était une double impasse non-communicante, a encore un peu plus compliqué l'affaire. Le vœu présenté ce soir reprend l'essentiel des remarques que j'avais formulées lors du dernier conseil d'arrondissement à l'occasion de l'arrivée d'un nouvel équipement supplémentaire, à savoir d'un terminus d'autobus. Ce vœu insiste tout simplement pour qu'on arrête d'ajouter des éléments les uns par-dessus les autres sans corriger au préalable les disfonctionnements multiples qui rendent ce lieu aussi inhospitalier que dangereux. Parler de « plan vélo » et de « plan piéton » sans s'intéresser au confort des cyclistes et des piétons n'est pas très logique. En conséquence, chers collègues, je vous remercie de bien vouloir adopter ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE

Monsieur Franck LEFEVRE : Cette situation qui vient d'être décrite, nous l'avions envisagée dès la création du garage tramway. Monsieur le Maire, vous étiez ensuite intervenu au moment de la réfection de la station Balard, toujours rien n'est fait et je ne peux donc qu'encourager mes collègues à voter ce vœu, puisque la situation s'est dégradée du fait de la densification de ce quartier.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce vœu aux voix.

Le vœu est adopté, la gauche s'abstenant.

26. V152016062 - Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif aux cérémonies organisées par la Mairie du 15e

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur José BAGHDAD : L'esprit républicain qui nous anime depuis le début de cette mandature doit continuer à nous animer, même si j'ai entendu toute à l'heure quelques propos qui n'allaient pas dans ce sens-là. Nous avons tous été élus au suffrage universel et nous représentons la population avec le mandat qui

nous a été donné d'être présents aux hommages, aux cérémonies mais aussi à l'accueil des nouveaux Français pour représenter l'ensemble de la communauté du XVe arrondissement que nous sommes aujourd'hui. Nous regrettons donc que récemment aucun des membres de notre groupe n'ait été invité, n'ait reçu une invitation ou n'ait eu une information sur l'organisation de l'accueil des nouveaux Français en mairie du XVe arrondissement. Nous espérons que ce n'est qu'un couac, mais vous avez dit, Monsieur le Maire, que ce couac est moins important que celui de l'ordre du jour de ce soir. Nous pensons que c'est plus important, que notre groupe et l'ensemble des élus que nous représentons puisse être associé à ces événements importants dans la vie de nos concitoyens. Nous souhaitons qu'à l'avenir, nous puissions recevoir (sous forme d'email, de papier, peu importe) la bonne information de la tenue de ce type d'événement en mairie du XVe.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre puisque dans votre vœu, vous évoquez la cérémonie des nouveaux naturalisés, qui s'est tenue le 18 avril dernier. Je dois reconnaître qu'il est tout à fait vrai que celle-ci a fait l'objet de plusieurs dysfonctionnements. Vous n'en êtes pas les seules victimes. Cela n'excuse rien, peut-être que ça aggrave les choses, mais vous n'êtes pas les seules victimes puisqu'habituellement, cet accueil se termine par une prestation de la musique des gardiens de la paix de la Préfecture de police, qui nous fait l'amabilité et l'honneur de venir jouer un certain nombre d'airs patriotiques, et qui donne un caractère encore plus solennel et prestigieux à la cérémonie, ce dont tout le monde se félicite. Or, cette année, le courrier les invitant n'a jamais été envoyé, ce qui fait qu'ils ne sont pas venus. De même, et je l'ai appris plus récemment, après une enquête minutieuse de moi-même auprès des services, les invitations n'ont pas été envoyées, pas plus aux élus de gauche qu'à ceux de notre majorité, ce qui fait que personne n'a été invité. Les quelques rares élus présents (et je les remercie de leur attention à nos événements municipaux) étaient ceux qui étaient présents cet après-midi-là dans la mairie et qui ont vu de la lumière et sont rentrés dans la salle. J'en profite pour dire que je vous dois à tous des excuses. Il y a eu une défaillance, plusieurs d'entre vous m'en ont parlé. C'est quelque-chose qui évidemment ne se reproduira pas. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre fin aux envois d'invitation pour les élus, ainsi le problème ne pourra plus se poser, en les dématérialisant, comme pour les réunions publiques, les animations, etc. C'est d'ailleurs très bien de dématérialiser de façon générale. Que les élus reçoivent un carton imprimé avec des timbres et tout cela, ça me paraît un peu obsolète. Vous recevez d'ailleurs des invitations par email depuis janvier. On a eu la réunion pour le bilan du plan biodiversité, la réunion RATP, une pièce de théâtre sur la journée de la femme, le sommet de la francophonie, etc. Tout cela sera maintenant dématérialisé. Les choses seront ainsi plus faciles et on n'oubliera plus rien. Cela étant, pour me situer dans la polémique (vous polémiquez, je vais polémiquer à mon tour), moi aussi je pourrais dire, et je le dis

d'ailleurs que je regrette (encore que mon emploi du temps ne me permettrait pas d'y assister, tant mieux si vous avez beaucoup de temps pour participer à tous ces événements) de ne recevoir environ qu'une invitation sur dix aux manifestations organisées par la Mairie de Paris, et dont j'ai connaissance la plupart du temps par la presse. Il y a des choses fortes intéressantes, auxquelles j'aimerais bien aller, mais je ne reçois pas non plus d'invitation. Je n'en fais pas une maladie, je ne passe pas mon temps à envoyer des lettres de protestation à la Mairie de Paris (de temps en temps quand même) parce qu'il m'arrive d'exprimer en telle ou telle occasion mon mécontentement. Maire de l'arrondissement (et on respecte les fonctions de tous), je ne suis pas pour autant tenu informé systématiquement des visites officielles dans le XVe. J'en profite pour le dire à nos collègues. Citons au hasard la dernière en date, qui était tout de même très spectaculaire, puisque c'était celle du Président de la République, que j'ai vu à la télévision allant féliciter au siège de la DCNS (et je le comprends et je le soutiens en cette occasion) pour le contrat de vente de sous-marins à l'Australie que j'ai apprise, comme tout le monde, en regardant la télévision. Circonstance aggravante tout de même : étaient présents les deux ex-Maires de Nantes et de Cherbourg (vous voyez de qui je veux parler), où sont d'ailleurs installés les chantiers DCNS, mais pas le maire actuel en fonction du XVe arrondissement qui est le siège de la DCNS. Je m'en suis plaint effectivement auprès de l'Elysée. Ça, c'est aussi l'usage républicain : quand un Président de la République va quelque part, partout en France, il prévient, voire invite à l'accompagner le Maire en exercice de l'arrondissement dans lequel il se déplace, ou du département ou de la circonscription, d'autant plus qu'il était accompagné par deux anciens Maires. Je n'ai pas fait allusion au Ministre de la Défense qui, par définition, était à sa place, mais le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Affaires Etrangères étaient là en leur qualité (ce qui a bien été précisé par la presse d'ailleurs, abondamment, et même par les commentaires des journalistes, donc ça avait dû être donné par communiqué de presse) d'anciens Maires de Nantes et de Cherbourg. Je n'en fais pas une maladie mais je le cite au passage. Des couacs, il y en a de toutes parts, ça rejoint le sac de couacs. Mais je voudrais aussi profiter de cette occasion pour rappeler les obligations légales du Maire concernant les invitations. Il est bon que vous sachiez quelles sont les obligations qui sont les miennes et vous verrez combien je suis généreux et combien je vais bien au-delà de mes obligations légales. En vertu des articles L.2121-13 et L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais également des articles 28 et 30 de la loi du 6 février 1992 et de la jurisprudence (qu'il ne faut pas oublier ni négliger) du Conseil d'Etat concernant la commune de Pointe-à-Pitre du 9 novembre 1973, le Maire de la commune a deux obligations en matière de droit à l'information des conseillers municipaux (d'ailleurs, je vais m'en tenir là à l'avenir, ce sera plus pratique et plus facile à

organiser) : tout membre du conseil municipal à le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération (comme ce soir par exemple). Deuxième obligation : les procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et comptes de la commune, et des arrêtés municipaux. Voilà les deux obligations auxquelles je suis astreint. Au-delà de ces deux obligations, qui dans le XVe sont parfaitement remplies, reconnaissez-le, par l'envoi des convocations, des délibérations examinées à chaque conseil d'arrondissement, le CGCT ne mentionne aucune disposition concernant la communication de l'agenda des manifestations et des réunions. Même au-delà par l'envoi d'invitations pour toutes les réunions publiques à tous les élus, sur mon instruction d'ailleurs, puisque vous les recevez et vous ne les honorez d'ailleurs que très rarement (je le dis au passage, c'est toujours bon à prendre) et quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez d'ailleurs. La jurisprudence du Conseil d'Etat, Commune de Pointe-à-Pitre, du 9 novembre 1973, sur laquelle on ne se penche pas assez et on a tort, ne fait pas mention de l'envoi d'invitations, mais indique que les conseillers municipaux et adjoints ne doivent cependant pas être placés dans une situation moins favorable que les habitants de la commune. Ainsi, vous trouverez, au même titre que les habitants du XVe arrondissement et en accès libre, l'agenda des manifestations organisées ou soutenues par la Mairie du XVe dans le journal municipal Info15, sur le site internet de la Mairie, à l'accueil de la Maire ou sur l'écran d'information situé dans le hall de la Mairie qu'il vous suffit de traverser de temps en temps pour savoir quels sont les animations organisées par la Mairie du XVe. Dans ces conditions, vous comprendrez, mon cher collègue que votre vœu est parfaitement satisfait et bien au-delà des obligations légales. Par rapport à la proposition que j'ai formulée de remplacer les invitations par envoi postal par des envois par email, je vous propose de retirer votre vœu.

Monsieur José BAGHDAD : Nous prenons acte du fait que vous reconnaissez que l'événement de notre non-invitation est un couac qui ne se reproduira pas. Nous faisons donc confiance pour la communication des prochaines invitations de façon dématérialisée. Dans ce cadre, par un geste républicain, nous retirons notre vœu.

Monsieur le Maire : Je vous en remercie.

27. V152016063 - Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif aux projets des conseils de quartier déposés au titre du budget participatif

Monsieur le Maire : Madame ROY

Madame Isabelle ROY : J'espère que vous voterez ce vœu avec nous. Le budget participatif, comme vous le savez, est une innovation démocratique absolument majeure qui confie 5 % du budget d'investissement aux Parisiennes et aux Parisiens. Par ailleurs, entre 2015 et 2016, sous l'impulsion de la Maire de Paris, le budget des arrondissements a doublé, portant notamment dans le XVe arrondissement le budget participatif à six millions d'euros, ce qui est une somme absolument considérable. C'est pourquoi il est absolument primordial que les habitants soient associés à la construction des projets participatifs. Par ailleurs, la charte du budget participatif incite les Mairies d'arrondissement à faire connaître cette démarche du budget participatif et à organiser les débats puisqu'il est possible que les conseils de quartier déposent des projets pour ce budget participatif. Troisième considérant qui est important, nous avons constaté que cette année, il n'a pas été organisé de réunion publique des conseils de quartier pour présenter, débattre, faire de la co-construction autour de ces budgets participatifs dans le XVe. Aussi, nous vous demandons que chaque année, soit organisée (bien évidemment avant la date de clôture des dépôts des budgets participatifs) au moins une réunion publique extraordinaire par conseil de quartier afin que les habitants puissent naturellement proposer et débattre des projets qui pourraient être déposés au nom des conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Vous vous plaignez d'un manque d'implication, si j'ai bien compris, des conseils de quartier dans la mise en œuvre des budgets participatifs de notre arrondissement. C'est une critique qui me semble injuste lorsqu'on connaît l'implication, la mobilisation (que j'espère vous reconnaissez) de notre Mairie depuis l'automne 2014 et plus encore d'ailleurs depuis 2015. Mobilisation d'ailleurs largement saluée à l'Hôtel de Ville par l'adjointe au Maire de Paris chargée de la démocratie locale, Pauline VERON, invitée plusieurs fois dans notre arrondissement (on va l'évoquer), ainsi que par les services centraux. Il est cocasse de constater que l'opposition locale critique ce que l'exécutif parisien loue. Le moins qu'on puisse dire est que le budget participatif n'est pas le parent pauvre des thèmes mis en débat dans les réunions publiques. Il est ainsi systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chacune des dix séances trimestrielles des conseils de quartier, et cela depuis déjà deux ans soit soixante réunions publiques. Il en sera de même lors de la prochaine session dans quelques semaines. Ce sont les bureaux des conseils, convoqués prochainement en réunion préparatoire d'en décider ainsi, puisque je vous rappelle que, nonobstant votre vœu très directif vis-à-vis des conseils de quartier, ceux-ci fixent eux-mêmes leur ordre du jour. J'ai d'ailleurs effectué ce matin (j'avais un peu de temps) une comparaison de la place accordée au budget participatif dans les

conseils de quartier de quelques arrondissements pris au hasard : XIIe, XIIIe, XIVe, XVIIIe, XXe. Il ressort que je suis tombé juste puisque, parmi ceux qui diffusent un compte rendu écrit, très peu se sont intéressé au budget participatif ces six derniers mois et aucun des conseils de quartier de ces arrondissements n'a organisé de réunion dédiée au budget participatif. Votre demande pourrait utilement leur être également adressée. Les conseils de quartier sont aussi des lieux de proposition, pour répondre à votre deuxième critique. En 2014, c'est la Mairie de Paris qui a choisi les projets soumis au vote des Parisiens. En 2015, deux cent soixante-sept projets locaux ont été déposés dans le XVe, dont trente émanaient des conseils de quartier. En 2016, deux cent huit projets ont été déposés, dont vingt-sept provenant des conseils de quartier, couvrant dix des douze thématiques suggérées par la Mairie centrale. L'année dernière, cinquante-six projets ont été soumis au vote de nos concitoyens, neuf ont été lauréats (preuve d'un véritable choix offert à nos concitoyens). D'autres arrondissements, contrairement à nous, ont choisi de restreindre l'offre pour mieux orienter le choix final des habitants, ce qui n'était pas forcément la vocation de cette procédure, et ainsi répondre à des objectifs plus politiques. Au hasard, le XIIIe arrondissement a soumis au vote seulement vingt-quatre projets dont vingt ont été lauréats. C'est leur choix, mais ne nous faites pas grief d'entrer davantage que le XIIIe dans la démocratie participative ou collaborative. Je rappelle également que XVe est le quatrième arrondissement parisien en termes de dépôts de projets portés par ses conseils de quartier, mais aussi par ses associations, ses collectifs et par les citoyens à titre individuel. Ce foisonnement de projets est bien le signe d'une vitalité démocratique. Dire, comme vous le faites dans votre troisième alinéa, que les projets déposés au nom des conseils de quartier du XVe n'ont été ni élaborés, ni débattus en réunion publique, là c'est vraiment une contre-vérité. Les projets ont tous été soumis à débat et à validation. Un atelier de co-construction s'est par exemple tenu la semaine dernière sur un des projets déposés au début de cette année, deux projets de rénovation du TEP Mourlon seront d'ailleurs fusionnés. Enfin, vous vous plaignez que les modalités d'élaboration des projets des conseils de quartier varient d'un conseil à l'autre, cette critique est tout de même assez stupéfiante, très symbolique en fait du besoin que vous éprouvez parfois à l'échelon central de reprendre d'une main ce que vous dites donner de l'autre. Pourquoi cette tentative récurrente de recentralisation par l'élaboration de normes qui s'appliqueraient uniformément, quelles que soient les singularités de chacun de nos conseils de quartier qui ont le droit de vivre ? Laissez-les vivre. Vous voulez que tous les conseils de quartier marchent du même pas, au coup de sifflet, comme les conseils d'arrondissement d'ailleurs. Là encore, nous préférons la décentralisation, la démocratie et que chacun s'organise à sa façon et non selon une norme unanime pour tout Paris, ou alors supprimons les

arrondissements, les conseils de quartier, etc. Que diriez-vous d'ailleurs si j'imposais aux conseils de quartier les mêmes procédures, les mêmes agendas, les mêmes orientations, vous qui me faites déjà le grief insensé d'être trop assidu aux réunions de nos conseils de quartier ? Pour terminer, un petit point d'étape sur le budget participatif 2016.

Nous avons mobilisé les habitants, les associations et les conseils de quartier en traitant systématiquement des budgets participatifs dans chaque publication d'Info15 et cela depuis leur mise en place, dans chaque numéro. C'est tout de même diffusé à cent cinquante mille exemplaires. Les quartiers populaires (Périchaux par exemple, pour le XVe) et les jeunes étant les deux priorités pour la mairie centrale pour l'année 2016, nous avons adressé mi-janvier un courrier postal, faute de disposer d'adresses électroniques, et que nous payons aux douze mille jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans afin de les inciter à déposer des projets. Un appel qui a d'ailleurs été entendu, si on en croit la nature et l'originalité de certains projets. Quatre points d'information fixes et un point mobile, avec un triporteur électrique, ont été ouverts dans divers lieux du XVe à l'initiative de la mairie du 18 janvier au 19 février pendant un mois, pour informer et aider les citoyens à déposer des projets dans tous les lieux passants et publics du XVe. Deux points d'information permanents sont ouverts depuis le début de cette année : le kiosque citoyen, au 65 boulevard Garibaldi, que nous connaissons et que nous avons encore été visité récemment avec Madame Pauline VERON ; et l'espace jeunesse Paris 15, au 24 rue des Quatre-Frères-Peignot. Là encore, le XVe est le seul arrondissement à avoir pris cette initiative avec deux points fixes permanents pour populariser le budget participatif. Un film d'animation de quatre minutes a été réalisé début 2016 par la mairie du XVe et largement diffusé sur les réseaux sociaux. Il a été repris d'ailleurs en page d'accueil du site de la Mairie de Paris, (c'est donc qu'il a dû être considéré comme intéressant) dédié aux budgets participatifs. Cette animation numérique permet d'informer nos concitoyens de manière ludique et conviviale sur le budget participatif et ses enjeux. Un second film d'ailleurs (je vous l'annonce, mes chers collègues) est d'ailleurs en préparation pour cet été. La page d'accueil du site internet de la mairie du XVe affiche depuis trois mois la liste des projets déposés en février dernier avec un plan de l'arrondissement permettant de positionner, conseil de quartier par conseil de quartier, les projets déposés avec une fiche de présentation individuelle, un dispositif inédit là encore à Paris qui symbolise l'intérêt que nous portons au budget participatif et au rôle que joue les conseils de quartier dans sa mise en œuvre. La traditionnelle commission *ad hoc*, présidée par Pauline VERON et moi-même, est composée de représentants des conseils de quartier, d'associations, de collectifs et se réunira fin juin afin de sélectionner les projets qui seront soumis au vote de nos concitoyens entre le samedi 17 septembre et le dimanche 2 octobre, et pour lequel des moyens aussi

importants que ceux de l'année dernière (malgré les restrictions budgétaires drastiques) seront mis en place pour mobiliser nos concitoyens.

J'ai été un peu long, mes chers collègues, mais le sujet en valait la peine. De toute évidence, le XVe, comme le reconnaît d'ailleurs la Mairie de Paris, est en pointe dans la mise en œuvre du budget participatif et l'implication de chacun de ses acteurs locaux (mairie d'arrondissement, citoyens, associations, collectivités et conseils de quartier). Je pense que ces explications vous auront convaincus, mes chers collègues, et que vous retirerez ce vœu qui est injuste pour une mairie qui fait vraiment beaucoup d'efforts pour le budget participatif.

Monsieur ROCHE-NOËL

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Je ne comprends pas vraiment pourquoi nos collègues de gauche remettent le sujet sur la table. Ils s'étaient déjà exprimés en ce sens (avec Madame ROY me semble-t-il) lors de notre séance du mois de mars. J'en viens à croire qu'en fin de compte, vous ne soupçonniez pas que le XVe s'emparerait avec autant d'ardeur de ce mode de démocratie participative et que, quelque part, vous le regrettez. En tout cas, pour ce qui est des conseils de quartier que je préside (Citroën-Boucicaut et Vaugirard-Parc des Expositions), je répèterai, en essayant de ne pas être trop redondant, ce que j'ai dit au mois de mars. Des projets ont été déposés, certes par les conseillers de quartier titulaires, c'est-à-dire au nom des conseils de quartier. Ils ont été débattus dans ce cadre-là, ils ont été présentés lors de chacune des réunions publiques qui ont précédé et suivi, pour ceux de l'année dernière et pour ceux de cette année. Permettez-moi juste de vous les rappeler pour mémoire, car ils me semblent tout à fait intéressants. Nous avons donc proposé d'expérimenter un dispositif de stationnement intelligent dans le sud du XVe, de faire de la place Henri-Rollet une place de village connectée, de mettre en valeur le rond-point Saint-Charles, de requalifier le bas Lourmel, de créer un site dédié aux sports de glisse au débouché du parc Citroën, ou encore de créer une maison de l'aéronautique et de l'espace dans l'arrondissement. Ces projets-là ont été émis par les conseillers de quartier, ils ont été débattus au sein des deux conseils de quartier que j'anime, dans des conditions qui me paraissent tout à fait satisfaisantes. Croyez bien que nous allons continuer sur cette lancée-là l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Vous maintenez ce vœu ? Qui est pour ? Contre ?

Le vœu est rejeté.

28. V152016061 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Yann WEHRLING, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Maud GATEL, Daniel-Georges COURTOIS, les élus du groupe

UDI-Modem et les élus du groupe Les Républicains relatif à l'élaboration et au déploiement du Plan Piétons

Monsieur le Maire : Madame GATEL

Madame Maud GATEL : Indéniablement, les déplacements à pied sont les parents pauvres de la politique de mobilité à Paris, alors même qu'ils représentent près de la moitié des déplacements : chaussées inconfortables, franchissements des carrefours difficiles, voire dangereux… Tout ceci ne donne pas l'image d'une ville conçue pour les piétons. C'est un constat que nous avons fait malheureusement à maintes reprises. Pour répondre aux nombreuses critiques et permettre à Paris de rattraper son retard en matière de mobilité douce, un Plan Piéton est actuellement en préparation avec une présentation prévue cet automne. Il y a beaucoup à faire pour repenser la ville : communication autour de la marche, signalétique dédiée avec des temps de parcours et des points d'intérêt. Autant d'actions permettant à chacun de se réapproprier son quartier et sa ville. Comme pour le Plan Vélo, pour lequel le XVe arrondissement a été particulièrement en pointe, nous souhaitons que notre arrondissement puisse devenir pilote pour le futur Plan Piéton. C'est l'objet de ce vœu.

Monsieur le Maire : Madame LESENS

Madame Isabelle LESENS : Evidemment, je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. L'espace public est trop peu adapté aux déplacements à pied, c'est absolument certain. L'inconfort et l'insécurité règnent trop souvent dans nos rues, alors que, comme vous venez de le dire, la marche est le premier des modes de déplacement, celui-là même qui caractérise l'humanité. Sa pratique est d'ailleurs fortement recommandée par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, avec son programme national Nutrition-Santé. J'approuve absolument pleinement la demande de mise en place d'une signalétique adaptée que vous venez de proposer. Peut-être par exemple, dans l'esprit de ce qui avait été fait pendant quelques mois seulement en 2010, avec des panneaux de signalisation qui indiquaient les temps de parcours et qui étaient fortement incitatifs, qui avaient beaucoup plu à la population, du XVe notamment. Il y a beaucoup d'autres exemples un peu partout dans le monde d'actions qui peuvent être menées en faveur de la signalisation. Des plans comme sur nos abribus par exemple, à condition quand même qu'ils soient orientés correctement et non pas systématiquement nord-sud, c'est-à-dire qu'ils puissent être lus et utilisés par les citoyens, des plans sur papier, etc. Il y a tout un tas de moyens utiles dont on peut parler, le Plan Piétons de Genève par exemple, mais aussi plein d'autres. Au-delà de tout cela (pardonnez-moi chère Maud GATEL), il faut souligner que tout

ceci ne peut pas se substituer à des parcours eux-mêmes confortables, attractifs, constitués au minimum de trottoirs larges et de traversées directes et sures, objectifs qui sont très loin d'être atteints. On ne peut pas, selon moi, concevoir un Plan Piéton qui oublierait ces simples objectifs. Ce que nous avons dit juste avant sur la place de la Porte-de-Sèvres en est une parfaite illustration parmi cinquante mille autres que nous pourrions trouver rien que dans notre arrondissement. Je vous invite donc à accepter ce vœu.

Monsieur le Maire : Madame ROY

Madame Isabelle ROY : Dans l'absolu, nous ne sommes pas opposés au vœu lui-même, considérant que tous les groupes politiques sont invités à participer à l'élaboration de ce plan avant l'été. En revanche, puisque nous ne sommes pas d'accord sur certains considérants, nous voudrions vous proposer de les supprimer pour que nous puissions adopter ce vœu. Je vous cite les trois considérants qui nous posent problème : le premier, le deuxième et le dernier considérant qui parle du Plan Vélo. Je trouve intéressant en tous les cas de solliciter, de proposer avant l'été aux conseils de quartier de réfléchir à ces dispositifs innovants, ça pourrait être intéressant. Voilà les deux suggestions qu'on voulait vous faire. On veut bien adopter le vœu s'il est modifié.

Monsieur le Maire : Madame GATEL

Madame Maud GATEL : Je vous remercie beaucoup pour cette volonté qui, malheureusement, ne va pas au bout. En l'occurrence, pour les considérants dont vous nous parlez, le premier est simplement très factuel, sur le fait que la place des piétons à Paris n'est pas celle à laquelle on aspire. Le deuxième, c'est encore plus factuel sur l'espace public qui est très rarement adapté aux circulations piétonnes. Le dernier considérant que vous souhaitez retirer porte sur le rôle moteur du XVe arrondissement dans le Plan Vélo. Honnêtement, je pense que ce serait malvenu de ne pas le rappeler, dans la mesure où, sous l'égide de son Maire et de sa conseillère déléguée en charge, le XVe arrondissement a fait énormément sur le sujet, en participant très activement à l'ensemble des réunions. Pour toutes ces raisons, malheureusement et je le regrette vivement, je ne souhaite pas que nous retirions ces considérants, mais je vous invite vivement à voter ce vœu puisqu'il va vraiment dans l'intérêt de notre arrondissement. Je pense que sur ce sujet, on pourrait trouver un consensus.

Monsieur le Maire : Madame ROY

Madame Isabelle ROY : Sur ces considérants, il faut regarder ce que la Mairie de Paris a fait. Quand on a re-piétonnisé les voies sur berges, on ne peut pas dire qu'on n'a rien fait pour les piétons à Paris. C'est aussi pour cela qu'on demande à

ce que les considérants soient supprimés. Pour le Plan Vélo, précurseur est un peu fort selon notre appréciation. Ça fait quand même de nombreuses années que la Mairie de Paris fait beaucoup de choses pour le vélo à Paris depuis 2007, souvenez-vous, le Vélib' date de l'été 2007. C'est pour cela qu'on proposait de les supprimer. Si vous ne le souhaitez pas, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE

Monsieur Franck LEFEVRE : Juste un souhait. Le XVe, c'est un million de mètres carrés de trottoirs, autant d'ailleurs de chaussées. A raison de 150 euros le mètre carré, au regard du budget dont nous disposons actuellement dans le XVe, on doit renouveler la voirie tous les cent, cent dix, cent vingt ans, ce qui explique pourquoi l'état des trottoirs (et quand je dis la voirie, ce ne sont que les trottoirs, c'est pire pour les chaussées) sont en très mauvais état. Je souhaiterais donc qu'on profite de ce plan pour mettre en place, faire un état des lieux exhaustif de l'état des trottoirs dans le XVe, suivi d'un plan de réfection en cohérence avec ce Plan Piéton.

Monsieur le Maire : Je me souviens d'ailleurs qu'un plan de rénovation des trottoirs et des chaussées a été présenté en CICA voici quelques temps, un plan de trois ans qui avait été refusé par la Mairie de Paris malheureusement, alors que les habitants se plaignent énormément des conditions de déplacement dans le XVe, de l'état des chaussées et des trottoirs. Nous allons donc mettre ce vœu au vote sans le modifier.

Le vœu est adopté, la gauche s'abstenant.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour terminer.

Les dates de nos prochains conseils d'arrondissement : les lundis 30 mai, 20 juin.

Je rappelle que le lundi 9 mai, à 18 h 00, nous inaugurerons l'exposition sur « La Première Armée Française : l'alchimie d'une victoire 1944-1945 » dans le hall.

Nous aurons ensuite à 18 h 30 la cérémonie pour le soixante-et-onzième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Je peux vous annoncer aussi, puisque la décision a été prise très récemment, que l'inauguration du Pont-de-Grenelle-Cadets-de-Saumur - qui sera la nouvelle dénomination de ce pont pour commémorer les combats héroïques des Cadets de Saumur entre le 17 et le 20 mai 1940 (alors qu'ils n'étaient que deux mille cinq cents, ils ont bloqué pendant trois jours entiers sur les ponts de la Loire la première division de cavalerie allemande de quarante mille hommes) - aura lieu le 18 juin - qui est évidemment une date symbolique et qui se situe en plein milieu

des combats de l'époque - à 15 h 00, sur le pont éponyme. Cette cérémonie sera présidée par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Monsieur TODESCHINI, qui me l'a confirmé récemment, et je pense aussi en présence de la Maire de Paris et de deux cent cinquante reconstituants qui seront en tenue d'époque et véhiculés sur les chars. Nous aurons aussi une délégation importante de l'Ecole de Cavalerie de Saumur et de l'Etat-Major de l'Armée de Terre.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

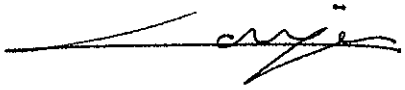

Député-Maire du 15ème Arrondissement